

Décret n° 2001-602/PRES/PM/AGRI/MASSN du 6 novembre 2001 portant adoption du cadre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire, phase opérationnelle.

(JO N°24 2002)

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution ;
VU le décret n° 2000-526/PRES/PM du 06 novembre 2000 portant nomination du Premier Ministre ;
VU le décret n° 2000-527/PRES/PM du 12 novembre 2000 portant composition du Gouvernement ;
VU le décret n° 97- 468/PRES/PM du 31 octobre 1997 portant attributions des membres du Gouvernement ;
VU la loi n°010-98/AN du 21 avril 1998 portant modalité d'intervention de l'Etat et le autres acteurs de développement ;
VU le décret n° 98-521/PRES/PM/AGRI du 31 décembre 1998 portant organisation ddu Ministère de l'Agriculture ;
Sur rapport du Ministre de l'agriculture ;
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 10 octobre 2001 ;

DECRETE

Article 1 : Est adopté le document intitulé « Stratégie nationale de sécurité alimentaire, phase opérationnelle » dont le texte est joint en annexe au présent décret.

Article 2 : Le Ministre de l'agriculture, le Ministre de l'économie et des finances et le Ministre de l'action sociale et de la solidarité nationale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel du Faso.

STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE PHASE II : STRATEGIE OPERATIONNELLE & PLANS D' ACTIONS

INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

L'objet de ce travail qui constitue la deuxième phase de l'élaboration de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire est de rendre opérationnels les axes stratégiques proposés dans le cadre de la première étape de la Stratégie validée par un atelier national tenu du 16 au 18 Mai 2000 à Ouagadougou.

La démarche a consisté à :

Rappeler le cadre conceptuel de la Sécurité Alimentaire et son contexte au Burkina Faso;
Hiérarchiser les facteurs d'insécurité alimentaire conjoncturelle et structurelle au Burkina Faso ;
Définir la stratégie opérationnelle dans le cadre d'une logique d'intervention hiérarchisée selon les priorités accordées aux différents facteurs d'insécurité alimentaire :
les principes de base de la stratégie opérationnelle,
La logique d'intervention de la stratégie
le contexte de la stratégie,
l'objectif global de la stratégie ,
les objectifs spécifiques, les résultats à atteindre et les activités à entreprendre par ordre de priorité,

Les plans d'actions en distinguant ceux qui sont en cours, ceux qui sont en élaboration ou prévues et ceux qui sont des propositions nouvelles,
La description et la planification de l'exécution des mesures et plans d'actions nouveaux proposés.

Les mesures ou plans d'actions proposés sont présentés dans le document afin de pouvoir donner suite à cette première étape de la stratégie opérationnelle. La prochaine étape consistera à élaborer les plans d'actions et le plan d'investissement de la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire .

RAPPEL DU CADRE CONCEPTUEL ET DU CONTEXTE DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

1.1 . Cadre conceptuel

Le Burkina Faso s'est engagé au Sommet Mondial de l'Alimentation de Rome de 1996 à réduire la malnutrition de 50% en 2015. La déclaration de Rome sur la Sécurité Alimentaire énonce que « *La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

Cette définition met l'accent sur quatre composantes importantes : la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation alimentaires.

Quand l'ensemble de ces composantes ne sont pas remplies au point d'affecter la situation alimentaire d'une communauté ou d'un ménage, on parle d'insécurité alimentaire. Cette insécurité alimentaire peut revêtir deux formes : l'insécurité alimentaire conjoncturelle et l'insécurité alimentaire chronique :

L'insécurité alimentaire temporaire (ou conjoncturelle) est une diminution temporaire des possibilités d'accès d'un individu ou des membres d'un ménage à une nourriture suffisante. Elle résulte fréquemment d'une diminution de la production agricole, d'une baisse des revenus ou de l'instabilité des prix des produits alimentaires face auxquelles les populations vulnérables n'ont que peu d'alternatives pour y pallier.

L'insécurité alimentaire chronique (ou structurelle) caractérise la persistance d'un régime alimentaire inadéquat causée par une incapacité persistante de produire ou d'accéder à la nourriture en quantité et en qualité satisfaisantes.

1.2. Contexte de la situation alimentaire au Burkina Faso

L'analyse de la situation en matière de sécurité alimentaire du Burkina Faso a permis de faire un nombre de constats dont la dominante est que le Burkina Faso est confronté à une insécurité alimentaire relative liée principalement à la pauvreté des couches et des zones vulnérables qui ont des difficultés d'accéder physiquement et économiquement à l'alimentation. Le Burkina Faso est un pays dont les productions agricoles et pastorales couvrent théoriquement en bonne année pluviométrique les besoins de la population. Mais ces productions sont fortement dépendantes des conditions climatiques et accusent ainsi une grande instabilité.

La pauvreté en termes de revenu constitue, certes, l'une des principales causes de l'insécurité alimentaire au Burkina Faso mais les autres formes d'expression de la pauvreté (analphabétisme élevé, insuffisance d'accès aux soins de santé, à l'eau potable, mauvaises conditions d'hygiène, mauvaises habitudes alimentaires.) constituent des facteurs contributifs.

L'accès aux aliments au Burkina Faso procède de deux modes : l'autoconsommation de ce qu'on a produit (très répandu en milieu rural notamment concernant les céréales) l'achat de produits alimentaires dont le facteur déterminant est le niveau de revenu. Or plus de 45 % de la population du Burkina vit en dessous du seuil de la pauvreté 72690 F CFA par habitant par an. L'état nutritionnel de la population s'en ressent.

Il faut rappeler que le Burkina est un pays disposant de ressources importantes notamment sa relative stabilité politique et sociale, l'assainissement de son économie ces dernières années avec

une croissance économique de 6,2%. Des politiques et programmes élaborés dans plusieurs domaines productifs avec l'appui de partenaires nationaux et internationaux très engagés dans la lutte contre la pauvreté. Néanmoins la pauvreté gagne du terrain.

L'approche proposée pour la sécurité alimentaire est complémentaire des politiques macro-économiques en cours ou projetées. Elle pose notamment un regard très ciblé sur les groupes et les zones les plus vulnérables et vise à mettre en œuvre divers types de mesures pour conjurer l'insécurité alimentaire conjoncturelle et l'insécurité alimentaire structurelle

Les différentes interventions dans le domaine de la sécurité alimentaire se regroupent en deux catégories de mesures : les mesures qui visent à combattre l'insécurité alimentaire structurelle et les mesures qui visent à combattre l'insécurité alimentaire conjoncturelle.

Les mesures qui visent l'insécurité alimentaire conjoncturelle sont des lignes de défense permettant de répondre rapidement aux besoins alimentaires de groupes de population en cas d'urgence : ex stocks de sécurité, réseaux d'approvisionnements dans la sous-région et à l'extérieur, projets de distribution d'aliments à des groupes précis (projets nutritionnels, cantines scolaires, etc.), projets de vivres contre travail, les projets à haute intensité de main-d'œuvre et les distributions d'aliments dans le cas d'aides d'urgence

les mesures qui visent l'insécurité alimentaire structurelle sont les mesures de développement à moyen et long terme et consistent en des politiques, des programmes ou projets qui vont permettre à des populations de subvenir de façon autonome et permanente à leurs besoins.

D'autres mesures dans cette même catégorie, vont viser à maîtriser le plus possible des facteurs exogènes qui menacent ou détruisent les ressources naturelles. Il s'agit alors de programmes de protection de l'environnement, de lutte contre la désertification, d'adduction d'eau et d'irrigation, etc.

les mesures qui visent l'insécurité alimentaire conjoncturelle et l'insécurité alimentaire structurelle doivent être bâties à partir de systèmes d'information performants, capables de fournir des éléments sur trois aspects fondamentaux de la sécurité alimentaire :

Le bilan alimentaire du pays (la demande nationale au regard de l'offre composée de la production agricole, des stocks, des importations commerciales et des aides alimentaires) et l'analyse des indicateurs d'équilibre tels que les prix, etc...

L'identification et le suivi permanent des groupes qui souffrent de malnutrition chronique, les conditions de vie des populations et la situation nutritionnelle des groupes les plus à risque.

Le suivi du déroulement des campagnes agricoles pour déclencher, au besoin, les alertes en cas de calamités pouvant affecter temporairement la sécurité alimentaire de certains groupes de population.

Le diagnostic de la situation alimentaire et nutritionnelle réalisé dans le tome 1 de la stratégie nationale de sécurité alimentaire a permis de dégager de manière détaillée les constats relatifs à la situation nutritionnelle, à la disponibilité, la stabilité et à l'accessibilité alimentaire.

LES PRINCIPAUX FACTEURS D'INSECURITE ALIMENTAIRE AU BURKINA FASO

Les facteurs d'insécurité alimentaire sont variables selon qu'il s'agisse de l'insécurité alimentaire conjoncturelle ou structurelle

2.1. L'INSECURITE ALIMENTAIRE CONJONCTURELLE

Au niveau de l'insécurité alimentaire conjoncturelle les facteurs essentiels portent sur :

Le risque climatique : Au Burkina Faso, le taux de couverture des besoins céréaliers peut varier du simple au double (de 60 à 120%) en fonction des campagnes agricoles. La production agricole dépend en grande partie des conditions pluviométriques. La pluviométrie est globalement assez faible, mais elle est surtout mal distribuée au cours de l'année et très irrégulière. La saison des pluies est courte, de deux mois au Nord du pays à quatre mois au Sud. Le coefficient de variation inter-annuelle est de 20 à 30 % et il est croissant du Sud au Nord. La distribution des précipitations au cours de la saison des pluies est également très variable. Enfin, le niveau général des pluies a fortement décliné depuis la fin des années 60, entraînant une descente des isohyètes d'environ 200 km vers le Sud (variation de 400mm/an au Nord à plus de 1000 mm/an

dans l'extrême Sud). Dans ces conditions, la gestion du risque climatique est une dimension essentielle de l'agriculture et de l'élevage en conditions pluviales, ce qui, au moins sur la moitié nord du pays, conduit les agriculteurs et les éleveurs à adopter des stratégies d'extensification et de limitation des risques, plutôt que d'intensification

Les autres facteurs : la faible fertilité des sols, les déprédateurs de cultures notamment les criquets peuvent être source d'insécurité alimentaire conjoncturelle notamment au niveau des zones affectées. La répartition, la quantité et la nature de l'aide qui sont principalement déterminées par les donateurs peuvent conduire parfois à l'envoi de denrées incompatibles avec les habitudes alimentaires de la population visée. Les insuffisances du ciblage des bénéficiaires peuvent également priver certaines populations des zones sinistrées d'aides alimentaires .

2.2. L'INSECURITE ALIMENTAIRE STRUCTURELLE

2.2.1. LES FACTEURS LIEES A LA DISPONIBILITE

Le Burkina Faso a des avantages potentiels en terme d'augmentation des productions végétales, animales et forestières. Pour les mettre en valeur il faut faire face aux contraintes de production ci-après :

le faible niveau d'organisation, de formation des producteurs particulièrement en gestion

le faible niveau de maîtrise de l'eau

les difficultés d'accès aux facteurs de production (intrants, crédit, équipement, terre)

la dégradation des ressources naturelles notamment la ressource sol

l'insuffisance des technologies appropriées de production

les difficultés de conservation, de stockage des produits alimentaires

le faible niveau d'organisation, de formation des producteurs particulièrement en gestion

Les organisations existantes au Burkina sont encore faibles, notamment en termes de représentativité et de capacités de gestion, ainsi qu'en termes d'aptitudes à fournir des services à leurs membres. Des organisations faitières ont été créées (FENOP – CNOP – CNPA – UNJPAB – UNPC etc...). Elles sont jeunes et leurs leaders ont besoin de formation pour assumer leurs nouvelles fonctions. Comme toutes les organisations paysannes, elles ont des difficultés à mobiliser les ressources de leurs membres. Elles ont besoin de développer leurs capacités de gestion dans la transparence (tenue d'une comptabilité régulière, pratiques de contrôles internes) et entre autres d'asseoir leur légitimité surtout vis à vis des services publics. Il n'y a pas de développement rural durable sans prise en charge par les producteurs et leurs organisations de la défense de leurs propres intérêts.

le faible niveau de maîtrise de l'eau

L'une des contraintes fondamentales de l'agriculture au Burkina est la non maîtrise de l'eau qui constitue l'entrave la plus déterminante dans les performances agricoles. La production agricole dépend essentiellement des conditions pluviométriques, les possibilités d'irrigation sont très limitées. Le Burkina Faso fait partie de cet espace climatique sahélien où les ressources en eau sont limitées et très inégalement réparties dans l'espace et dans le temps. Depuis les années 1970, la pluviométrie a fortement baissé. Toutes les isohyètes ont connu une importante translation vers le sud du pays. Les conséquences immédiates de cette évolution sont :

la chute des débits (notamment ceux d'étiage liés au déversement des nappes) des rivières et donc des volumes d'eau écoulés;

la baisse des réserves totales en eau souterraine ;

la dégradation du couvert végétal suite à une mortalité massive des ligneux ;

Les techniques de maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût dont l'entretien est à la portée des paysans sont peu développées notamment dans les zones vulnérables.

les difficultés liées aux facteurs de production (intrants, crédit, équipement, terre)

faible utilisation de fertilisants aggravée par la suppression de la subvention sur les intrants agricoles et zootechniques depuis 1991 face à des sols appauvris en éléments nutritifs par le déficit pluviométrique et les pratiques culturelles traditionnelles. La teneur en azote totale est inférieure à 0,006% pour 75% des sols, la teneur en P₂O₅ est inférieure à 0,06% pour 95% des

sols. On note une faible fertilité des sols et des précipitations dans certaines régions (centre et nord notamment) ;

utilisation par les producteurs, de semences de mauvaise qualité en l'absence d'un système cohérent de production et de diffusion de semences améliorées et de qualité malgré les efforts de la recherche agricole qui ont permis l'introduction de variétés performantes concernant le mil , le sorgho, le maïs (maïs blanc à l'Ouest, maïs hybride) et le riz

inaccessibilité au crédit suite à la suppression du crédit moyen terme CNCA ou aux conditions d'accès peu souples (taux d'intérêt élevé et système de garantie) ;

faiblesse des investissements en équipements dans le secteur agricole en général et dans le sous secteur céréalier en particulier, limitant ainsi la mécanisation et la motorisation en faveur d'une culture manuelle peu productive. Ceci s'explique entre autres par le coût élevé de ces équipements (qui sont en majorité importés) qui restent hors de portée de la majorité des producteurs (1 charrue pour 3 ménages agricoles et 90% des charrues appartiennent à des ménages agricoles de 6 membres ou plus).

la dégradation des ressources naturelles notamment la ressource sol

L'agriculture du Burkina Faso est caractérisée par une faible productivité, due à la baisse continue de la fertilité des sols.. La pauvreté naturelle des sols en éléments minéraux de base (azote, potassium et phosphore) est aggravée par la pratique d'une agriculture « minière », utilisant très peu d'engrais organiques et minéraux et autres facteurs de production

La consommation moyenne d'engrais minéraux pour les céréales est de l'ordre de 7,5 à 10 kg/ha contre une dose recommandée de 150 kg/ha d'engrais minéraux et une application de matière organique équivalent à 2 T/ha de matière sèche par an et par culture. Les terres cultivées ne reçoivent pas assez de compensation pour les éléments nutritifs exportés et connaissent par conséquent une baisse continue de leur fertilité .

l'insuffisance des technologies appropriées de production

Les productions végétales animales et forestières sont dominées par des pratiques extensives très gourmandes en ressources naturelles utilisant très peu les techniques de production semi-intensive ou intensive.

Annuellement, plus de 40 % des surfaces agricoles utiles (SAU) sont exploités. Le coefficient d'intensité culturale est très variable selon les régions et les provinces. Il est généralement élevé dans les provinces du plateau central avec une moyenne supérieure à 60% sur des sols pauvres et dégradés. Il est relativement faible dans le Gourma (23%), la Comoé (14%). Il est estimé à 75% dans l'ensemble des provinces du Boulgou et Kouritenga, 71% dans la Bougouriba et le Poni.

Il y a donc surexploitation des terres. Les possibilités réelles de jachère sont négligeables dans certaines provinces ou des terres marginales (dégradées) sont mises en culture (Plateau central).

Les techniques de production intensive de viande et lait sont très peu utilisées en milieu rural face à des effectifs dont le potentiel de production est sous exploité.

les difficultés de conservation, de stockage des produits alimentaires

les pertes post production sont importantes notamment pour les fruits et légumes, les produits halieutiques, le lait et les produits forestiers du fait des difficultés de conservation en milieu rural.

Il existe des techniques artisanales de séchage très éprouvées par la recherche mais leur utilisation est limitée en milieu rural. L'absence d'une chaîne de froid constitue une cause majeure.

L'approvisionnement des marchés souffre des capacités de stockage relativement limitées du fait de l'insuffisance des infrastructures. Les capacités de stockage au niveau villageois sont très limitées et de fortune ; seuls les centres urbains ont des capacités de stockage à court et moyen terme. Ce sont surtout les stockages des banques céréalières (près de 45 000 T en fonction des années) de la SONAGESS (stock physique de sécurité de 35 000 T) et des commerçants (près de 55 000 t variable en fonction des années) qui ont permis de faire face aux difficultés de sécurité alimentaire conjoncturelle). Le secteur rural souffre de l'absence d'un programme

d'infrastructures basée sur un appui à l'investissement privé et une prise en charge par l'Etat des infrastructures lourdes de base.

2.2.2. LES FACTEURS LIÉS A L'ACCESSIBILITE

En matière de sécurité alimentaire, l'accessibilité est analysée sous deux aspects :

i) l'accès économique qui traduit la capacité des ménages à acquérir par achat (ou par troc) les denrées alimentaires dont ils ont besoin.

ii) l'accès physique qui traduit la disponibilité des denrées alimentaires en tous temps aux lieux de résidence ou d'échange répartis sur le territoire national.

Dans le premier aspect, le manque ou l'insuffisance du pouvoir d'achat des ménages pauvres (faiblesse des revenus) est une des principales causes de l'insécurité alimentaire des ménages liée aux faibles possibilités de diversification des revenus en zones vulnérables. L'influence du système de taxation sur les prix et leur forte variabilité constitue par ailleurs un facteur à considérer.

Dans le deuxième aspect, la dispersion géographique de la production, l'enclavement (état défectueux des routes) et l'insuffisance et le mauvais état des infrastructures de communication, l'insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés, constituent des difficultés d'accès.

Malheureusement, les effets des deux causes sont souvent cumulatifs, aggravant les conditions de vie des ménages qui habitent les régions les plus enclavées.

2221. Les facteurs liés à l'accessibilité physique :

Insuffisance et mauvais état des infrastructures de communication :

Une des contraintes importantes au développement de productions commercialisées, animales ou végétales est la faiblesse du réseau de communication et, notamment, du réseau de pistes rurales. La praticabilité des pistes rurales nécessaires à l'évacuation des produits agricoles et des pistes à bétail pour le commerce des animaux sur pied lors de la saison des pluies constituent des contraintes majeures citées dans toutes les enquêtes qualitatives.

Le PASEC-T a dégagé dans l'étude du réseau tertiaire un indicateur de besoin de routes et de pistes basé sur l'inverse de la densité de routes et des pistes au km². La province du Soum est celle où la densité est la moindre. Son indice est 100 et le Kouritenga est celle où la densité est la plus forte. Son indice est 0. Parmi les provinces dans lesquelles l'indice de besoin est le plus élevé, donc la densité de routes et des pistes la plus faible, on trouve aux côtés des provinces du Sahel et de la partie Nord du pays (Namentenga, Bam, Yatenga) pour lesquelles l'absence de voies de communication est un facteur important d'insécurité alimentaire, des provinces de l'Est, du Sud du Centre (Tapoa, Gourma, Nahouri, Gnagna) encore peu mises en valeur, de même que trois provinces du Sud-Ouest (Comoé, Poni et Kossi).

Insuffisance de la fluidité et du fonctionnement des marchés

Les flux de produits céréaliers sont diversifiés et vont des régions excédentaires vers les zones de consommation qui sont les zones rurales déficitaires et les centres urbains. Des producteurs aux consommateurs producteurs ou non-producteurs, on rencontre successivement les collecteurs, les grossistes ou demi-grossistes, les détaillants.

Les contraintes sont principalement :

les coûts élevés de transport (qui constituent 30 à 40% du prix des céréales) liées difficultés d'amortissement des véhicules à la taxation. En général, les demandes villageoises en céréales le plus souvent exprimées pendant la soudure (période de déplacement difficile) peuvent être assez faibles ; ce qui ne permet pas le développement de circuits stables de commercialisation pouvant rentabiliser les nécessaires investissements en moyens de transport. La pratique courante des taxes informelles dites « sauvages » affecte la fluidité du marché du bétail.

la faible organisation des commerçants limitant ainsi leur accès à l'information et leur capacité de négociation des prix.

l'absence d'une politique incitative de crédit pour appuyer les professionnels du commerce ayant une surface financière limitée.

le Système d'Information sur les Marchés : les acquis du SIM concernent essentiellement les informations sur les prix des produits agricoles dont la fiabilité et la disponibilité sont constamment assurées. Il joue un rôle important dans l'amélioration de la fluidité des marchés céréaliers par l'information hebdomadaire qu'il fournit sur les ondes. Cependant, ses activités ne sont pas diversifiées à travers la diffusion aussi des prix de gros dans les marchés les plus importants compte tenu de l'intérêt que lui portent de nombreux opérateurs économiques. De même il n'assure pas la diffusion des informations sur les stocks disponibles et les flux des céréales, le suivi des marchés de fruits et légumes . L'absence de moyens de communication au niveau des principaux marchés céréaliers ou à bétail permettant la transmission d'informations en temps réel constitue un facteur limitant important.

Le SIM/bétail connaît à ce jour des difficultés de fonctionnement liées notamment à l'absence de moyens de transmission appropriés des données. La conséquence de cette situation est l'absence de diffusion hebdomadaire des informations sur le marché du bétail et la non disponibilité de celles-ci pour la réalisation d'analyses dans le cadre de la sécurité alimentaire notamment dans les zones à vocation pastorale.

- l'absence d'informations sur les marchés régionaux.

faiblesse de la transformation des produits alimentaires

Les possibilités de transformation des produits céréaliers restent encore limitées en dehors du maïs et du riz qui font l'objet de transformation manuelle, semi-artisanale et industrielle (ex. : Kribisi, Gritz, farines , riz blanc, brisures de riz.)

Les fruits et légumes accusent beaucoup de contraintes liées souvent aux pertes post-récoltes souvent enregistrées aux champs ou lors du stockage et du transport. Les possibilités de transformation de ces produits restent limitées à cause de la faible maîtrise des techniques et de celle des capacités des unités de transformation existantes.

Pour les produits animaux le faible niveau d'équipement des abattoirs et les faibles performances des technologies d'abattage ne permettant pas d'assurer un abattage et un conditionnement de la viande à des fins d'exportation. Les charcuteries sont encore limitées en nombre et en capacité de transformation ; leur capacité d'absorption ne concerne qu'une faible partie de viandes et abats disponibles.

2222. Les facteurs liés à l'accessibilité économique

Faiblesse des revenus notamment en milieu rural

Les déficits sociaux et la pauvreté se sont accrus ces dernières années du fait des politiques économiques et sectorielles. Pour l'ensemble du territoire, selon diverses sources, la proportion de ménages pauvres se situe autour de 45%. La proportion de ménages en milieu urbain vivant en dessous du seuil de la pauvreté (n'ayant pas accès aux produits alimentaires pour se procurer 2400 kcal/personne/j) est de 16% alors qu'elle est en milieu rural de 50,6%.

Les dépenses alimentaires représentent 58% des dépenses totales en zone rurale et 47% en zone urbaine des dépenses totales des burkinabés. Et les céréales constituent 42% des dépenses alimentaires des burkinabés

Les principales sources de revenus au Burkina Faso sont constituées par des activités non agricoles (commerce, artisanat) aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. Viennent ensuite les transferts non privés et autres, ensuite l'agriculture de rente et l'agriculture vivrière dans un pays où l'activité dominante est l'agriculture notamment en milieu rural.

Sur le plan spatial, la pauvreté reste à dominante rurale, les régions du centre sud, du centre nord et du nord sont les plus pauvres. Ces disparités régionales s'expliquent par les fortes différences qui prévalent dans la disponibilité des ressources naturelles (eau, terres fertiles, environnement). En outre la forte pression démographique conjuguée à un écosystème très défavorable rendent cruciale la question de la pauvreté dans certaines zones notamment dans les régions du Centre-Nord, du Centre-Sud et du Sud-Est.

Par rapport aux groupes socio-économiques, les agriculteurs vivriers constituent 53,4% des populations vivant en dessous du seuil de la pauvreté, les agriculteurs de rente constituent 42,4% et les inactifs constituent les 38,7%

Faible diversification des activités génératrices de revenus

Les projets et programmes développant des activités génératrices de revenus (surtout des ONG et privés) ont tendance à se concentrer dans des zones préférentielles (et souvent dans quelques provinces ou départements d'une même zone) non forcément touchées par l'insécurité alimentaire. Il en résulte que des zones vulnérables sont démunies tandis que d'autres surchargées. Cette situation n'est pas de nature à permettre une diversification des activités génératrices de revenus dans les zones vulnérables dominées souvent par une activité principale (élevage ou culture céréalière)

Forte variabilité des prix

La dévaluation du CFA intervenue en 1994 a modifié l'environnement du marché céréalier qui a enregistré une forte inflation. L'étude menée par le Club du Sahel en 1997 indique que les prix des céréales ont suivi la hausse des prix des produits alimentaires intervenue après la dévaluation de 50% du FCFA mais avec un décalage.

La saisonnalité des prix suit celle de la production. En Octobre-Novembre, les prix sont bas au moment des récoltes puis croissent pour atteindre leur pic en août pendant la soudure

L'évolution du prix du riz a entraîné des ajustements sur le marché des céréales sèches.

Apparemment, il existe une rigidité apparente de la consommation du riz malgré la variabilité des prix relatifs entre ce produit et les céréales sèches. La facilité et la rapidité de préparation du riz lui ont permis de faire une percée sur tous les marchés urbains. La dévaluation n'a pas eu pour effet de réduire les importations de riz au profit des céréales produites localement. Le prix du riz qui avait fortement augmenté après la dévaluation (47%), s'est assez vite redressé avec la hausse du prix des céréales sèches.

Au niveau de la filière bétail-viande, on note de grandes variations de prix. Les périodes de fêtes, notamment la tabaski et celles de fin d'année correspondent aux périodes où les prix des animaux sont élevés. On note une tendance à l'augmentation des prix des animaux au cours du temps. Par rapport à leur niveau de 1993, les prix du bétail de 1994 ont augmenté de 23 à 72% pour toutes les catégories d'animaux et sur les principaux marchés suivis par le Service de Statistiques Animales.

faible niveau d'accès au crédit

Les principaux constats qui ont été faits concernant le financement du monde rural sont qu'en dehors de la zone cotonnière, le financement direct de la production agricole reste très marginal malgré les nombreuses initiatives. Les quelques crédits disponibles ne s'orientent que vers les besoins de court terme. Or toute modernisation du secteur agricole requiert des financements à moyen et long terme pour acquérir les équipements dont l'amortissement est à moyen ou long terme. Les systèmes financiers décentralisés capables d'aider les populations des zones vulnérables à accéder au crédit ne sont pas encore suffisamment étendus à ces zones.

2.2.3. FACTEURS LIÉS A L'UTILISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET A LA NUTRITION

faiblesse de l'éducation nutritionnelle

La faiblesse de l'éducation nutritionnelle se résume au Burkina Faso par l'absence de cadre conceptuel pour la compréhension des problèmes nutritionnels et des comportements, l'absence de stratégies de communication, l'absence de coordination des actions et enfin l'utilisation de méthodes inappropriées.

faible accès aux soins de santé et à l'eau potable

L'état nutritionnel d'un individu dépend de son état de santé et inversement. Conséquence d'une situation sanitaire déficiente et d'un mauvais état nutritionnel, la mortalité des enfants burkinabé est assez élevée. Sur 1 000 enfants qui naissent, 94 décèdent avant leur 1er anniversaire et sur 1

000 enfants qui atteignent 1 an, 103 décèdent avant l'âge de 5 ans (EDS 1993). Cette mortalité est plus élevée en milieu rural (214 ‰) qu'à Ouagadougou (150‰).

Les principales causes sont l'inexistence ou l'inaccessibilité des services de santé et celles liées à la disponibilité et au coût des médicaments.

Selon l'INSD, les puits sont la principale source d'eau pour près de la moitié des ménages burkinabé (47,6%) suivis des forages (25,6%) des fontaines publiques (12,4%) et des cours d'eau (9,1%). L'eau courante de robinet intérieur ou extérieur n'est présente que dans 5% des ménages burkinabé.

Les sources d'approvisionnement diffèrent selon la zone. La zone rurale s'approvisionne surtout à partir des puits (54,4%) contre 19,7% pour la zone urbaine, 11% de ménages ruraux contre 1% de ménages urbains s'approvisionnent à partir des cours d'eau. La qualité de l'eau de puits traditionnels et, surtout des cours d'eau n'étant pas contrôlée et étant quelques fois mauvaise (pollution bactérienne), les plus pauvres qui recourent à ces sources sont donc plus exposés aux maladies d'origine hydrique qui aggravent les cas de malnutrition.

Au Burkina Faso, 83,3% des ménages ruraux n'ont pas de toilettes. La majorité des populations en milieu urbain utilisent surtout les latrines (88,4%). Mais il est à noter qu'une grande proportion de ceux qui vivent en périphérie utilisent la nature comme en milieu rural. Du fait d'une urbanisation galopante, l'assainissement dans les villes pose de sérieux problèmes. En plus il n'existe pas de système de traitement des ordures ménagères et le système habituellement utilisé est la «décharge sauvage ». Tout ceci aggrave les conditions déjà précaires d'une population pauvre. La majorité (68%) des ménages burkinabé évacuent leurs ordures sur les tas d'immondices spontanés. Les égouts publics n'existent pratiquement pas et l'évacuation des eaux de pluie pose problème. La malnutrition accroît la vulnérabilité aux infections qui, à leur tour, aggravent la malnutrition.

analphabétisme des mères

Un des facteurs déterminants de la malnutrition est le niveau d'instruction des mères. La proportion d'enfants malnutris est beaucoup plus importante dans les milieux de mères non instruites que dans les milieux où elles ont fréquenté l'école : retard de croissance modérée 31%, quand la mère n'a aucune instruction contre 22% pour le niveau primaire.

De plus l'instruction des mères augmente les chances de survie des enfants ; les enfants de mères sans instruction ont une probabilité de mourir entre 0 et 5 ans nettement supérieure à celle des enfants de mères ayant fait des études primaires (212‰ contre 160‰) et près de 2,5 fois plus élevée que celle des enfants dont la mère a atteint au moins le niveau secondaire (87‰). Cette différence est encore plus élevée pour les enfants survivants à 1 an, puisque leur probabilité de décéder entre 1 et 5 ans est 3 fois plus élevée quand leur mère n'a pas d'instruction que quand elle a un niveau secondaire ou plus (113‰ contre 36‰).

faible espacement des naissances et grossesse précoce

La taille de la famille de même que l'espacement des naissances au Burkina Faso jouent un rôle important dans l'apparition de la malnutrition. Le nombre d'enfants nés vivants par femme est de 6,9% en moyenne. Lorsque l'intervalle entre les naissances est inférieure à 24 mois. La proportion d'enfants ayant un retard de croissance sévère est plus élevée lorsque l'écart est de 24 mois et plus (16% contre 11%).

En outre les grossesses précoces et rapprochées, augmentent la mortalité des enfants. Le risque de mortalité des enfants est plus élevé lorsque leurs mères sont trop jeunes (15-19 ans) (146‰). Egalement, l'espacement des naissances semble être un facteur important dans la malnutrition de la mère et de l'enfant, conduisant à un taux de mortalité infanto-juvénile élevé.

2.2.4 Facteurs liés au cadre institutionnel ACTUEL

L'Etat avec l'appui des Partenaires au développement, a mis en place un dispositif de concertation de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire. Des efforts et des mesures importants ont été déployés pour prévenir et gérer les crises alimentaires. Malgré l'existence du cadre formel de concertation (CRSPC) doté d'un instrument de financement (FODEC) et de

structures d'exécution (CT/CCI, SP/CONASUR, SONAGESS et SP-CPC) ; ainsi que celle du Plan national d'organisation et de coordination des secours d'urgence et de réhabilitation (PNOCSUR) qui fixe les normes de déclenchement des opérations d'aides alimentaires en fonction de l'ampleur des crises et, les attributions et rôles des différents intervenants, plusieurs facteurs ont limité l'efficacité de ce dispositif.

Une concertation et une coordination insuffisantes du dispositif de pilotage

L'irrégularité des concertations et le faible développement des réflexions sur la sécurité alimentaire se sont limitées au niveau national ; le niveau local y étant peu associé. Les concertations et les orientations du CRSPC ont été axées sur la résolution de l'urgence au détriment des problèmes structurels.

Les actions des bailleurs en faveur de la sécurité alimentaire, quoique salutaires dans l'ensemble, manquent souvent de coordination. En effet, le manque de consensus entre ces bailleurs autour du concept de l'insécurité alimentaire a parfois limité les actions du Comité qui a privilégié la situation de crise par rapport à la vision globale et long terme;

Par ailleurs, des difficultés de coordination entre les structures du CONASUR et les ONG ont été constatées sur le terrain lors des crises alimentaires de 1994/95 et 1997/98.

Insuffisante coordination de l'aide alimentaire

La répartition, la quantité et la nature de l'aide ont été principalement déterminées par les donateurs, ce qui a conduit parfois à l'allocation de denrées incompatibles avec les habitudes alimentaires de la population visée. De plus, certaines aides, notamment les aides programmes, ont été fournies même en période de production suffisante. Cette situation a entraîné des distorsions sur le marché céréalier, notamment sur les prix, au détriment des producteurs.

Les aides projet et les aides programme ont été souvent conçues en fonction d'objectifs précis (ex. éducation pour le cas du programme cantine scolaire, et développement des infrastructures pour le cas du projet Vivre Contre Travail (VCT)). Ainsi, il n'y a pas souvent de lien entre dispositif d'information et expression des besoins, ce qui fait que l'allocation de ces aides ne correspond pas forcément aux zones marquées par l'insécurité alimentaire.

Faible performance du système d'information sur la sécurité alimentaire

La fiabilité des informations fournies par la CT/CCI n'a pas toujours convaincu les partenaires qui de ce fait sont restés souvent sceptiques face aux décisions prises par le Gouvernement. La non prise en compte : i) des produits alimentaires autres que les céréales, ii) des revenus des producteurs, iii) des prix à la consommation, dans l'appréciation des situations alimentaires ; la faible capacité d'analyse de la CT/ CCI, liée à l'absence d'un cadre d'analyse de la sécurité alimentaire, au nombre et au profil du personnel disponible , en sont les causes principales.

Non pérennisation des moyens de financement des structures

Le financement du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire par l'Etat a été faible, face à l'importance des problèmes à résoudre. Le dispositif a été dimensionné en fonction des financements extérieurs ; son redimensionnement s'impose pour permettre une prise en charge pérenne des moyens de financement des structures du dispositif de pilotage de la stratégie nationale de sécurité alimentaire.

Implication faible ou limitée du privé , des organisations paysannes et des ONG

La participation des acteurs privés au processus reste encore limitée, certains préférant mener des actions en aval de la filière agro-alimentaire (commercialisation, transformation, etc.) que s'attaquer aux problèmes alimentaires en amont par des actions de production et d'approvisionnement en intrants ;

Les organisations paysannes, qui devraient bénéficier de la place de choix que l'Etat leur réserve dans les activités de production, de transformation et de commercialisation, n'offrent pas une physionomie actuelle favorable au dynamisme attendu d'elles. Ces OP souffrent entre autres d'insuffisances organisationnelles, techniques et financières qui ne leur permettent pas de prendre des initiatives de grande envergure.

Les ONG agissent dans le domaine de la sécurité alimentaire mais leurs actions restent très localisées, avec parfois peu de moyens, et principalement tournées vers leurs membres ou des localités bien choisies : on assiste ainsi à une concentration d'ONG dans certaines régions du pays (surtout dans les zones dites à risque) pendant que d'autres n'en ont presque pas, comme le cas des régions difficiles d'accès. Par ailleurs, leur grand nombre pose souvent un problème réel de coordination des activités sur le terrain malgré les multiples efforts du Bureau de Suivi des ONG ;

Les institutions de financement sont assez développées au Burkina mais peu d'entre elles s'intéressent réellement au financement du monde rural. Ne voulant pas prendre de risques dans un secteur sensible comme l'agriculture, ces institutions exigent souvent des garanties d'accès au crédit souvent hors de portée de la majorité des agriculteurs ;

3. LA STRATEGIE OPERATIONNELLE DE SECURITE ALIMENTAIRE

3.1. PRINCIPE DE BASE DE LA STRATEGIE

3.1.1. La sécurité alimentaire dans les priorités de développement économique et social du Burkina Faso

Le Gouvernement a récemment décidé de centrer la stratégie de développement économique sur un meilleur impact des politiques publiques et sur la nécessité d'accroître le pouvoir d'achat des populations les plus défavorisées et de leur offrir un meilleur cadre d'épanouissement social. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) traduit cette volonté axée sur la réduction de la pauvreté en donnant la priorité à la réduction du déficit social, la sécurité alimentaire et l'accès des pauvres à l'eau potable.

La lutte contre la pauvreté constitue un domaine où des efforts importants ont été déployés ces dernières années sans, toutefois, aboutir aux résultats escomptés. Ces derniers ont porté, entre autres, sur : i) l'initiative 20/20 par laquelle l'Etat consacre 25 à 30% de ses ressources aux secteurs sociaux, ii) l'accès des populations à la terre avec la Réorganisation Agricole et Foncière (RAF), iii) l'accès des pauvres au capital productif, à l'emploi et aux services avec la mise en place d'instruments de financement décentralisés.

Dès 1995, le Gouvernement du Burkina Faso avait présenté une lettre d'Intention de Politique de Développement Humain Durable dont les engagements portaient sur un renforcement de la croissance économique et l'amélioration des conditions de vie des populations en milieu rural. Des stratégies ont alors été élaborées pour les secteurs concourant au développement rural. Un document d'Orientation Stratégique (DOS) adopté en Janvier 1998, définit les objectifs prioritaires à l'horizon 2010 pour atteindre une croissance durable de l'Agriculture et de l'Elevage. Le Plan Stratégique Opérationnel du secteur agricole a, ensuite, retenu la sécurité alimentaire et la nutrition comme un des cinq (5) programmes prioritaires.

Le Gouvernement du Burkina Faso a entamé l'élaboration d'une stratégie nationale de sécurité alimentaire et en a défini les axes majeurs qui ont été exposés lors d'un atelier national en mai 2000.

3.1.2. Finalité de la stratégie opérationnelle

Dans le prolongement de ces orientations initiales, la stratégie opérationnelle est conçue comme un cadre de référence qui établit les priorités de l'Etat en matière de sécurité alimentaire et de nutrition en concertation avec les partenaires au développement. Les axes stratégiques et les actions prioritaires ont été repris en veillant à les présenter selon une approche de cadre logique. La stratégie opérationnelle précise les objectifs à atteindre à l'horizon 2010 en identifiant les plans d'actions qui permettront de la mettre en œuvre. Sa conception sous la forme de cadre logique doit faciliter son application, suivi et évaluation. Le suivi régulier d'indicateurs doit permettre une évaluation concrète des performances de la stratégie. A la lumière des évolutions des politiques sectorielles et de l'impact des activités préconisées sur la sécurité alimentaire des populations burkinabè, la stratégie opérationnelle nécessite d'être relue périodiquement et aménagée en conséquence.

3.1.3. Principes GENERAUX D'ACTION

S'inscrivant dans le cadre fédérateur de la lutte contre la pauvreté, la stratégie nationale de sécurité alimentaire lui emprunte nombre de principes qui guident l'action publique (bonne gouvernance, équité, recherche de l'efficacité des politiques mises en œuvre, ...). Sans en rappeler l'ensemble, la stratégie opérationnelle repose en particulier sur les principes d'intervention suivants :

La responsabilité publique de la sécurité alimentaire

Le droit à l'alimentation constitue un des droits fondamentaux de l'homme reconnu dans les traités internationaux. Son application renvoie à la responsabilité des Etats de l'assurer à ses populations.

Les politiques libérales, qui prévalent actuellement, ne peuvent garantir à l'ensemble de la population burkinabè une sécurité alimentaire à tout moment et en tout lieu. Il incombe aux acteurs publics (Etat et collectivités décentralisées), dans le cadre de l'évolution de leurs fonctions respectives, de veiller à une plus grande efficacité des investissements publics et des actions de développement, et d'inciter tous les acteurs (secteur privé et société civile) à la réalisation de cet objectif.

Les multiples défis liés à l'atteinte de la sécurité alimentaire engage l'Etat à favoriser la cohérence des stratégies sectorielles concernées et de la politique macro-économique. De façon complémentaire, le Burkina Faso, lancé dans une intégration économique régionale, doit s'assurer que le processus soutienne ses efforts de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

La coordination des secours d'urgence et la mobilisation de l'aide en cas de crise alimentaire demeure une prérogative essentielle de l'Etat. Il est de ce fait indispensable qu'il garantisse le bon fonctionnement d'éléments permettant la prévention et de la gestion des crises alimentaires (système d'alerte précoce, stock de sécurité, coordination des aides). Une allocation optimale des aides protège les populations les plus démunies d'une déstructuration irréversible et favorise la mise en place d'actions immédiates intégrées dans une stratégie locale d'interventions plus structurantes et incitatives.

La concertation permanente multi-acteurs et inter-institutionnel

L'évolution des fonctions de l'Etat recentrées sur la définition, le suivi et l'évaluation des politiques de développement et, la coordination des investissements publics conditionne la mise en place d'un dispositif institutionnel adapté à ces nouvelles réalités. Ce dispositif léger est conçu comme un élément moteur de concertation entre, d'une part, les multiples structures de pilotage des politiques sectorielles au niveau national et décentralisé et, d'autre part, la pluralité des acteurs impliqués dans la stratégie de sécurité alimentaire. Le dispositif doit veiller à entretenir une dynamique constante autour de la problématique de sécurité alimentaire. Cette animation pourra être réalisée sur la base d'un dialogue permanent avec les différents partenaires publics et privés; ce dernier étant facilité par une composante essentielle du dispositif, l'information.

Le dispositif institutionnel de pilotage de la stratégie de sécurité alimentaire doit veiller à conserver une efficacité opérationnelle en la matière tout en s'attachant à privilégier la réduction de l'insécurité alimentaire chronique, seule capable à terme d'influer sur la fréquence des crises conjoncturelles. Le dispositif doit donc parvenir à fonctionner de manière suffisamment souple afin de mobiliser les énergies à la résolution des problèmes de court, moyen et long terme. Le dispositif tout en ne délaissant pas les préoccupations moins immédiates. En dehors de ces périodes, le dispositif sera focalisé sur les aspects de moyen et long terme.

Les populations rurales comme acteurs essentiels de leur propre développement

Les différentes politiques en matière de développement rural (environnement, eau, agriculture, élevage, ...) ont attribué aux communautés de base la pleine responsabilité de la planification des activités et des investissements et leur maîtrise d'ouvrage. Ces engagements sont confirmés dans la récente Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé qui promeut un cadre fédérateur et harmonisé pour accroître l'efficacité des investissements publics. La Lettre fixe les

mécanismes opérationnels de mise en œuvre du développement rural décentralisé et précise la répartition des rôles entre l'Etat (services techniques et administratifs) et les autres acteurs du développement (communautés rurales, collectivités rurales décentralisées, ONG, opérateurs privés, organisations professionnelles, partenaires financiers).

L'application des principes de la Lettre dans les Programmes de Développement Local devrait faciliter l'objectif de réduction de l'insécurité alimentaire. Il s'agira, toutefois, de s'assurer d'une répartition équilibrée des investissements entre les intérêts divers des populations rurales et de veiller à la non marginalisation des groupes les plus vulnérables.

Par la mise en œuvre du PNOCSUR (volet sécurité alimentaire) et la progressivité dans la mobilisation des aides locales, nationales et internationales qu'il induit, les acteurs locaux seront davantage sollicités dans la gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle.

La coordination des actions et des investissements de l'Etat et des partenaires au développement L'aide au développement emprunte des canaux multiples qui tiennent autant aux modes de faire spécifiques à chaque institution qu'à la pluralité des interlocuteurs ou/et bénéficiaires. Tout en reconnaissant le bien-fondé et la liberté des organismes à attribuer leur aide aux bénéficiaires qui leur semblent les plus appropriés, la stratégie de sécurité alimentaire constitue un cadre de référence pour la planification et la coordination des actions et des investissements de l'Etat et de ses partenaires au développement.

3.1.4. Orientations stratégiques

Le diagnostic de la situation de sécurité alimentaire du Burkina Faso a mis en exergue ses principaux déterminants. Sur la base de ce constat, les orientations stratégiques constituent les lignes directrices qui sous-tendent la logique de la stratégie opérationnelle. Elles intègrent les principales recommandations définies dans le Cadre Régional de Sécurité Alimentaire Durable, adopté en novembre 2000 à Bamako par les états membres du CILSS. Ce Cadre Régional, approuvé lors du second Forum des Sociétés Sahéliennes, inscrit la sécurité alimentaire dans une perspective de lutte contre la pauvreté.

Les orientations stratégiques sont les suivantes :

Consolider les stratégies sectorielles pour converger vers une réduction de l'insécurité alimentaire

Dans la grande majorité des domaines (agriculture, santé, éducation, environnement, hydraulique ...) qui concourent à atteindre la sécurité alimentaire, des stratégies opérationnelles, des plans d'actions ou des programmes nationaux ont été élaborés ou sont en voie d'élaboration. Afin d'éviter la création d'un programme transversal tentaculaire qui fonctionnerait selon sa propre logique et avec ses propres ressources, la stratégie de sécurité alimentaire marque la volonté du gouvernement et des partenaires au développement de s'inscrire dans une approche de consolidation des stratégies sectorielles existantes. Si cette position limite les risques de chevauchements de compétence entre structures au niveau central et décentralisé et, réduit les risques de duplication des investissements, elle n'en demeure pas moins un défi adressé à l'ensemble des acteurs publics et privés pour que la préoccupation de la sécurité alimentaire soit intégrée dans chacune des politiques sectorielles.

Plus concrètement, le dispositif de mise en œuvre de la stratégie nationale de sécurité alimentaire conserve la gestion directe du PNOCSUR et s'appuie sur les structures de pilotage des différents Ministères en charge des plans d'action et des programmes nationaux pour impulser des actions de réduction de l'insécurité alimentaire à moyen et long terme.

Evaluer périodiquement l'évolution de la sécurité alimentaire et l'impact de la stratégie

Le test sur la réforme des conditionnalités, réalisé de 1997 à 2000, a permis de tirer de nombreux enseignements sur l'utilisation des indicateurs dans le pilotage de politiques sectorielles : meilleure appropriation des politiques, amélioration de l'efficacité des stratégies sectorielles, plus grande visibilité et meilleure coordination de l'aide. Le CSLP a adopté les indicateurs de performance issus du test dans trois domaines qui sont l'éducation de base, la santé et la gestion budgétaire.

La stratégie opérationnelle, en reprenant à son compte des indicateurs programmés dans les différentes politiques sectorielles, a identifié ceux dont la pertinence en matière de sécurité alimentaire était le plus probant. Des indicateurs de performance propres à la stratégie de sécurité alimentaire ont été rajoutés. Ils permettent, dans certains cas, de préciser ses objectifs.

Le suivi régulier d'indicateurs doit permettre de mieux estimer l'évolution de la sécurité alimentaire et de ses déterminants. Il joue un rôle essentiel dans le dispositif de mise en œuvre de la stratégie car il permet périodiquement d'accroître le dialogue et la concertation entre les divers intervenants sur des objectifs réalistes. Grâce à son système performant de diagnostic et d'évaluation de l'impact des activités, le dispositif peut ainsi constituer une force régulière de réflexion et de proposition pour les différents acteurs impliqués dans les stratégies sectorielles et peut révéler la nécessité de réadapter les stratégies sectorielles.

Promouvoir une stratégie adaptée à la diversité des situations d'insécurité alimentaire

La stratégie opérationnelle a évité l'identification détaillée des actions prioritaires afin de ne pas courir le risque d'être en inadéquation avec la complexité et la diversité des contextes des zones d'insécurité alimentaire chronique. La responsabilité des collectivités décentralisées et de la société civile (LPDRD) devient, également, déterminante dans la sélection, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des actions de réduction de l'insécurité alimentaire.

Privilégier les interventions en milieu rural

L'insécurité alimentaire au Burkina Faso demeure un phénomène essentiellement rural. Malgré l'accroissement (5 %) de l'incidence de la pauvreté en milieu urbain entre 1994 et 1998, la répartition des pauvres en groupes socio-économiques placent les agriculteurs vivriers et les agriculteurs de rente comme les plus exposés. Leur contribution à la pauvreté totale dépasse les 90 % de pauvres. Les indicateurs de malnutrition de 1995 indiquent une situation plus préoccupante en milieu rural qu'urbain affectant plus les enfants et les femmes. Enfin, les facteurs non sécurisés de production agricole et pastorale rend les revenus des agriculteurs et éleveurs particulièrement sensibles aux aléas climatiques.

Si les orientations stratégiques promeuvent essentiellement des activités en milieu rural, les incidences sur le milieu urbain ne sont pas négligeables. L'accroissement et la diversification de la production agricole et pastorale, une meilleure compétitivité des filières ainsi que l'amélioration du fonctionnement du marché vont entre autres stabiliser la régularité de l'offre dans les centres urbains et faciliter l'accès à une alimentation de meilleure qualité pour l'ensemble des consommateurs burkinabè.

Combattre les deux dimensions de l'insécurité alimentaire

La pauvreté monétaire, les difficultés d'accéder aux besoins essentiels et aux infrastructures, l'absence d'opportunités d'emploi, ... plonge la majorité des producteurs dans une insécurité alimentaire de type structurelle. Certaines années, cette situation peut davantage se dégrader sous l'effet d'une baisse de pouvoir d'achat liée aux fluctuations des ressources agricoles et pastorales ; la crise prenant une forme conjoncturelle. Cette détérioration qui, dans les cas extrêmes peut se reproduire plusieurs années d'affilée, rend alors d'autant plus complexe et ardu le retour à une situation d'équilibre précaire.

Au cours des dernières années, le Burkina Faso a mis en place un dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires qu'il s'agit de consolider. Il s'est attelé aux origines plus structurelles de l'insécurité alimentaire par une politique implicite fondée sur plusieurs politiques sectorielles.

La stratégie considère que la réduction de l'insécurité alimentaire doit agir sur ces deux dimensions de façon complémentaire en veillant à ce que les réponses apportées dans sur le court terme ne viennent pas perturber les efforts prodigués sur le moyen terme (par exemple éviter les effets néfastes de l'aide alimentaire sur la production et la commercialisation des produits locaux ou nationaux).

Agir de manière cohérente sur la disponibilité, l'accessibilité, la stabilité et l'utilisation de l'alimentation

L'amélioration de la sécurité alimentaire dépend de la conjugaison des progrès de ces diverses composantes. La stratégie préconise de privilégier au niveau national l'augmentation durable de la production alimentaire et l'efficacité du marché et, de concentrer au bénéfice des zones et groupes de populations les plus vulnérables l'amélioration des revenus et la réduction de la malnutrition.

Profiter des opportunités qu'offre l'intégration régionale et la libéralisation internationale des échanges agricoles

Le poids du secteur primaire (dans le PIB, en population active, recettes à l'exportation, ...) dans l'économie du Burkina Faso représente à la fois une force et une faiblesse pour son développement. L'intégration économique régionale avec la libre circulation des produits du crû et la mise en place du tarif extérieur commun et, la libéralisation accentuée du commerce dans le cadre de l'Organisation Mondiale du Commerce et de la nouvelle Convention qui lie les pays ACP à l'Union européenne constituent une opportunité d'accroître les débouchés pour les filières compétitives.

La stratégie intègre ces évolutions en accordant un rôle moteur à l'intensification et la diversification des productions alimentaires.

3.1.5. Les conditions exogenes de succès de la stratégie

La stratégie de sécurité alimentaire ne pourra réussir sans réunir des conditions propices à son déploiement. La stabilité macro-économique et politique de la région, l'absence d'aléas climatiques répétés et de distorsions sur les marchés occasionnées par des productions alimentaires subventionnées en constituent les principaux soubassements. Dans les négociations commerciales internationales, les pays sahéliens avec l'appui d'institutions régionales (CILSS, UEMOA, CEDEAO) doivent être en mesure de défendre le principe de la protection du marché régional, condition de la modernisation et de l'intensification des secteurs agricoles nationaux. Sur le plan international, l'initiative de réduction de la dette en dégageant des ressources additionnelles pour lutter contre la pauvreté contribuera à la réduction de l'insécurité alimentaire qui en est une des principales manifestations. La mobilisation de la communauté internationale en faveur des PMA et la coordination de l'aide dans les pays devrait accélérer ce processus.

3.2. CONTEXTE

La pauvreté est à l'origine de l'essentiel des situations d'insécurité alimentaire structurelle. Les actions de la stratégie sécurité alimentaire s'inscrivent naturellement dans le Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté qui constitue le référent de l'action gouvernementale en matière de développement économique et social..

3.3 OBJECTIF GLOBAL

Conformément aux directives du Sommet Mondial sur l'Alimentation qui s'est déroulé à Rome en 1996, l'objectif global de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire est de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

| Objectif/Résultats | Activités prioritaires | Indicateurs objectivement vérifiables |
|--|------------------------|---|
| Objectif global : Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010. | | <p>La prévalence du retard de croissance est réduite de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010.</p> <p>Le niveau des apports calorifiques a passé d 2300 à 2500 kcal/pers./jour ;</p> <p>La consommation de protéines animales a cru de 9,3 à 21 kg/pers./an.</p> <p>La mortalité infantile est réduite à 70 pour mille en 2004.</p> |

3.4. OBJECTIFS SPECIFIQUES, RESULTATS ET ACTIVITES

Les principaux facteurs identifiés dans le « Diagnostic de la sécurité alimentaire », ont permis de déterminer six (6) objectifs spécifiques à savoir : i) Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles ; ii) Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ; .iii) Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ; iv) Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro climatique à se procurer des produits alimentaires ; v) Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables et vi) Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire.

Objectif spécifique 1 : Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles

Faute de ressources nécessaires, le Burkina Faso n'a pas la possibilité d'instaurer un système de protection sociale généralisée qui assurerait un filet de sécurité pour les personnes démunies. Face à l'insécurité alimentaire conjoncturelle, un Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgence et de Réhabilitation (PNOCSUR) a été adopté en 2000. La situation alimentaire 1999/2000 ayant été satisfaisante, les mécanismes d'interventions programmés dans le PNOCSUR n'ont pas encore été mis en œuvre. Il n'en demeure pas moins que toutes les recommandations pour créer des conditions adéquates à son application n'ont pas encore été remplies.

| Objectif/Résultats | Activités prioritaires | Indicateurs objectivement vérifiables |
|---|--|---|
| Objectif spécifique 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles | | Efficacité de l'aide et des secours d'urgence. |
| Résultat 1.1. <i>La prévention des crises alimentaires est assurée</i> | 1.1.1. Mettre en place un système d'information de l'insécurité alimentaire conjoncturelle dans le cadre global du dispositif d'information pour la sécurité alimentaire. | Maîtrise et fiabilité de l'information collectée par le SAP (nbre de personnes, catégorie, besoins, localisation, délai d'intervention) Le SAP est fonctionnel |
| Résultat 1.2. <i>La gestion des crises alimentaires est maîtrisée</i> | 1.2.1. Renforcer la concertation entre Etat/Bailleurs pour faire face aux situations de crise alimentaires; 1.2.2 . Disposer d'un Stock National de Sécurité physique et financier adéquat et supportable par le budget de l'Etat ; 1.2.3. Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire de faible intensité | Respect des délais et des recommandations du SAP L'aide d'urgence répond aux besoins des groupes identifiés Respect de la charte de l'aide alimentaire Les mécanismes et les critères d'intervention du PNOCSUR sont respectés Le SNS est redimensionné et son coût est maîtrisé par l'Etat |

Résultat 1.1. La prévention des crises alimentaires est assurée

A l'instar des pays sahéliens, les populations du Burkina Faso ne sont pas à l'abri d'une détérioration conjoncturelle de leur situation alimentaire. Un système d'information visant à identifier les groupes de population en crise alimentaire dans la zone à risque (16 provinces du Nord, Centre-Nord, Sahel et Est) a fonctionné pendant quelques années. L'existence d'un SAP

(Système d'Alerte Précoce) constitue également une condition nécessaire à l'application du PNOCSUR qui recommande un élargissement des variables couvertes afin d'améliorer le ciblage des populations vulnérables.

Un plan d'action sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire devrait être élaboré afin d'assurer à moyen/long terme le recueil et l'analyse des données et, notamment, celles liées à la prévention des crises alimentaires.

Résultat.1.2. La gestion des crises alimentaires est maîtrisée

L'expérience des dernières années de crise alimentaire montre que pour améliorer l'impact des interventions, des progrès peuvent être encore réalisés en matière de concertation des intervenants au niveau central, de coordination des actions au niveau local, de ciblage, de préparation aux crises,...

Les outils de réponse mobilisables dans le cadre du PNOCSUR sont les aides alimentaires, le stock de sécurité (physique et financier), les fonds de la caisse de solidarité et les actions d'atténuation. L'entretien d'un stock physique conséquent soulève la question de ses coûts récurrents. Les mécanismes pour renforcer les capacités de gestion de l'insécurité alimentaire conjoncturelle et diversifier les actions d'atténuation au niveau local devraient être envisagés. Une étude sur le redimensionnement du stock de sécurité et la relecture à terme du PNOCSUR sont préconisées. L'efficacité de la gestion des crises alimentaires reste hypothéquée par l'instabilité socio-politique de la sous-région.

Objectif spécifique 2 : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée.

L'insécurité alimentaire au Burkina Faso n'est pas seulement conjoncturelle mais revêt également un caractère structurel. La résolution durable du problème alimentaire dans ce pays passe aussi par des mesures touchant l'insécurité alimentaire structurelle c'est-à-dire : le développement à moyen et long terme de politiques, programmes ou projets, la maîtrise le plus possible des facteurs exogènes qui menacent ou détruisent les ressources naturelles : la protection de l'environnement, la lutte contre la désertification, l'adduction d'eau et d'irrigation, etc.).

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables |
|---|---|---|
| Objectif spécifique 2. Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée. | | Evolution de la valeur des productions alimentaires (taux de croissance annuel de 5% pour la production végétale et 4 % pour la production animale) |
| <i>Résultat 2.1. Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement</i> | 2.1.1. Améliorer la fertilité des sols (DRS/CES) ; 2.2.2. Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts). | Taux de restauration des sols dégradés La maintenance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) est assurée |
| <i>Résultat 2.2. La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10% à l'horizon retenu par le PSO</i> | 2.2.1. Favoriser l'extension de la petite irrigation et des aménagements à faible coût ; 2.2.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants, équipement) ; 2.2.3. Favoriser l'accès au crédit 2.2.4. Développer et diffuser des technologies appropriées de production (recherche, paquet | Croissance soutenue de la production alimentaire (5 à 10% à l'horizon 2010) Taux d'adoption des thèmes de la vulgarisation Croissance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) Taux d'accès au crédit à la |

| | | |
|--|--|---|
| | technologique 2.2.5. Développer les filières porteuses en tenant compte des spécificités régionales. | production |
| <i>Résultat 2.3. Les capacités des organisations professionnelles sont améliorées.</i> | 2.3.1. Appuyer la structuration et la professionnalisation des organisations professionnelles ; 2.3.2. Responsabiliser les organisations professionnelles dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire au niveau central et décentralisé. | Nombre d'OP viables (gestion financière, administrative et technique) |
| <i>Résultat.2.4. La qualité des produits alimentaires est améliorée</i> | 2.4.1. Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité ; 2.4.2. Former les producteurs à l'amélioration de la qualité des produits et aux normes de commercialisation. 2.4.3. Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits | Taux des productions répondant aux normes élaborées |

Résultat.2.1. Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement

Les ressources naturelles constituent le socle de développement de la production agro-sylvo-pastorale et sa préservation et/ou régénération devrait être une condition préalable dans toute politique de développement reposant essentiellement sur le secteur rural

L'une des contraintes fondamentales de l'agriculture au Burkina est la non maîtrise de l'eau qui constitue l'entrave la plus déterminante dans les performances agricoles, la dégradation accélérée des ressources naturelles en général et la baisse de la fertilité des sols en particulier dues essentiellement à l'action de l'homme à travers ses pratiques et techniques d'usage, .

Les actions prioritaires à ce niveau consisteront à l'amélioration:

De la gestion des ressources naturelles notamment celles productives et non renouvelables à travers des actions de défense et de restauration des sols (DRS) ainsi que de conservation des eaux et des sols (CES).

De la gestion de l'eau dont la non maîtrise constitue l'une des contraintes fondamentales de l'agriculture au Burkina et l'entrave la plus déterminante dans les performances agricoles. Ceci passera entre autres par :

une meilleure planification des aménagements hydroagricoles pour optimiser l'utilisation de l'eau.

la mise en place d'un programme d'aménagements à faibles coûts conférant une bonne maîtrise de l'eau à l'exploitation, sur la base des capacités paysannes de gestion et d'entretien de la gestion des pâturages et des points d'eaux non exploités en les rendant plus facilement accessibles et en permettant une meilleure répartition du cheptel sur les ressources naturelles.

Résultat.2.2. La production alimentaire s'est accrue durablement

L'accroissement des productions dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche doit procéder d'une amélioration durable de la productivité qui nécessite surtout:

L'amélioration de l'accès aux facteurs de production à travers des mesures favorables à la promotion de l'utilisation judicieuses des engrais, des semences et du matériel agricole et des pesticides (mesures fiscales, sensibilisation, appui aux filières des intrants, etc.).

Le développement et la diffusion des technologies appropriées de production, conservation, stockage, sur la base des technologies déjà éprouvées ou à développer par la recherche.

Le développement des filières porteuses en tenant compte :

des spécificités régionales (niveau de vulnérabilité , potentialités physiques des ressources productives, capacité économique d'usage des ressources disponibles pour investir dans la recherche de la sécurité alimentaire, etc.).

de la compétitivité et des avantages comparatifs des produits à promouvoir ;

L'amélioration de la sécurité d'accès à la terre par la vulgarisation et la mise en œuvre des textes d'application de la RAF.

Résultat.2.3. Les capacités des OP sont améliorées

La sécurité alimentaire n'est pas seulement une affaire du gouvernement et des des partenaires de développement. Elle reste et demeure une préoccupation globale de tous les acteurs notamment les organisations paysannes qui malheureusement sont encore peu apte à relayer l'Etat dans certaines fonctions qui leurs sont confiées. Pour réussir la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire, les orientations stratégiques à moyen et long termes consisteront à créer un environnement fiscal, institutionnel, législatif et réglementaire propice à l'exécution des rôles de chaque acteur du monde agricole

Les actions à ce niveau seront essentiellement axés sur

L'appui à la structuration et la professionnalisation des OP ;

La Responsabilisation des OP dans la mise en œuvre de la SNSA.

Des efforts ont déjà été menés à travers des plans d'actions et des textes administratifs réglementant l'organisation et le fonctionnement des OP (cf. encadré).

Résultat.2.4. La qualité des produits alimentaires est améliorée

L'amélioration de la compétitivité des produits à l'exportation .et de la qualité nutritionnelle à la consommation passe entre autres par la mise en œuvre d'une politique ou stratégie de contrôle de qualité et de normalisation de ces produits . Il s'agira surtout de:

Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité ;

Former les producteurs à la gestion de la qualité des produits ;

Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits.

Des initiatives sont développées jusque là au niveau de la société civile (ex Ligue des consommateurs) et de l'Etat (ex. commission nationale de lutte contre les effets des pesticides) mais ces efforts restent limités par manque de sensibilisation et de formation des producteurs sur les normes et procédures de contrôle de la qualité ainsi que par l'insuffisance ou l'absence d'une stratégie appropriée de contrôle de la qualité.

Référence :

Plan d'actions céréales ;

Plan d'action mécanisation agricole ;

Plan d'action semences ;*

Plan d'action oléagineux et tubercules ;*

Plan d'action fruits et légumes ;*

Plan stratégique de la recherche ;

Plan stratégique de la vulgarisation agricole ;

Plan d'action sur le foncier ;

Plan d'action sur la gestion intégrée de la fertilité des sols (PAGIFS) ;

Plan d'action nationale de lutte contre la désertification ;

Politique et stratégie en matière d'eau.

Plan d'action OPA ;

Plan d'action pour le financement du monde rural ;

Programmes prioritaires de l'élevage.

** Plans non élaborés*

Objectif spécifique 3 : Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires

L'accroissement de l'offre globale en produits alimentaires ne suffit pas à ce que chaque consommateur trouve sur son lieu habituel d'approvisionnement une offre satisfaisant à ses besoins tout au long de l'année. La dynamisation des échanges à l'intérieur du Burkina Faso et avec les pays limitrophes, l'augmentation des capacités et l'amélioration des conditions de stockage et de transformation des denrées constituent des préalables à la stabilité de l'offre alimentaire sur l'ensemble du territoire.

| Objectif/Résultats | ACTIVITES | Indicateurs objectivement vérifiables |
|--|--|--|
| Objectif spécifique 3 Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires | | Indice d'instabilité des prix à la consommation (variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010) Nombre de km de pistes et routes praticables par habitant ou par km ² (taux de croissance annuel de ... %) |
| R.3.1. Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année | 3.1.1. Appuyer les opérateurs privés dans les secteurs de commercialisation, transformation et transport des produits alimentaires à l'accès au crédit ; 3.1.2. Appuyer les OP dans la mise en œuvre des systèmes d'information/centres de service adaptés à leurs besoins; 3.1.3. Appuyer les organisations de producteurs dans le stockage (banques de céréales) et la commercialisation des produits vivriers ; 3.1.4. Améliorer l'équipement des marchés à bétail ; 3.1.5. Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. | degré de satisfaction des opérateurs concernant les informations et services disponibles indice d'instabilité des prix à la consommation et à la production volumes des crédits à la commercialisation octroyés par les SFD et les institutions bancaires degré de concurrence du marché des produits alimentaires évolution de la facture alimentaire |
| R.3.2. Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accrue | 3.2.1. Etendre le réseau primaire et secondaire aux 350 chefs-lieux de département. 3.2.2. Elaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des zones de production excédentaire et déficitaire (réseau tertiaire) | Km de pistes et routes |

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables |
|--|---|--|
| R.3.3 : <i>La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue notamment en milieu rural</i> | 3.3.1. Développer et diffuser des techniques de transformation des produits alimentaires notamment des produits de cueillette et des produits halieutiques ; 3.3.2. Développer et diffuser des techniques de conservation des produits alimentaires, | Nombre d'unités de transformation La quantité de produits transformés |

| | | |
|--|---|--|
| | notamment pour les fruits, les légumes et les produits animaux. | |
| <i>R 3.4. Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés</i> | <p>3.4.1. Promouvoir l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux;</p> <p>3.4.2. Réduire les entraves à la libre circulation des produits alimentaires sur le marché national et régional et mettre en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites (Observatoire régional des Pratiques anormales au franchissement des frontières) ;</p> <p>3.4.3. Favoriser la diffusion de l'information relative aux marchés régionaux à pour les opérateurs économiques et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales ;</p> <p>3.4.4. Définir, adopter et faire respecter des normes et des labels afin d'améliorer la qualité des produits agricoles sahéliens et les échanges ;</p> <p>3.4.5. Favoriser la réalisation d'infrastructures régionales de transport.</p> | Suivi des importations et exportations des produits alimentaires |
| <i>R..3.5. Les filières des produits agro-alimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale</i> | 3.5.1. Renforcer la concertation entre les opérateurs économiques et l'Etat pour préparer et défendre la position du Burkina Faso en matière de négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole à l'OMC, accord UE/ACP, TEC,...). | Nombre de réunion de concertation |

Résultat 3.1. Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année

L'instabilité de l'offre alimentaire sur les marchés de proximité entre les saisons et entre les années entraîne chaque année une instabilité des prix préjudiciable au pouvoir d'achat des consommateurs.

La stratégie recommande d'appuyer différentes mesures et actions en faveur des organisations professionnelles ou des opérateurs privés dont la grande majorité sont déjà préconisées dans les politiques d'intervention des Ministères chargés de l'Agriculture et de l'Elevage. Il s'agit de faciliter l'accès au crédit, favoriser les investissements, améliorer les équipements et les capacités de stockage et, mettre à disposition des intervenants des informations et des formations adaptées pour profiter des opportunités commerciales. Le code des investissements devra proposer des avancées en matière de tarification et de taxation des intrants agricoles en tenant compte des dispositions régionales. Une étude sur les instruments d'appui aux opérateurs privés du secteur céréalier, en cours de réalisation, devrait renforcer davantage la dynamisation des échanges.

L'efficacité de ces activités dépendra entre autres de la stabilité du cadre macro-économique et politique, de l'extension du réseau routier, de l'accroissement des crédits autorisés par les

institutions bancaires et l'extension des SFD, de l'accroissement des surplus des productions agricoles et du développement des échanges dans la sous-région.

Résultat 3.2. Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accru

Malgré l'amélioration des conditions de circulation (augmentation du réseau prioritaire à 9.500 km), l'état structurel du réseau s'est dégradé en raison des retards d'entretien périodique au cours de la période de mise en œuvre du PASEC-T. Le réseau tertiaire se trouve lui encore aux balbutiements. La sécurité alimentaire avec une amélioration de la fluidité du trafic et l'accès durant la période la plus longue possible de l'année à des marchés de proximité doit constituer une priorité des collectivités locales dans l'aménagement des pistes rurales.

En 2004, le désenclavement des 350 chefs-lieux de départements doit être assuré grâce à la mise en œuvre du PST II. L'atteinte de ce résultat nécessite de relier environ 60 chefs-lieux de départements au réseau primaire ou secondaire actuel. L'entretien du réseau existant constitue un défi à relever par la nouvelle stratégie sectorielle 2000-2004 ; surtout que les investissements programmés atteignent des montants importants (près de 300 milliards pour l'ensemble de la stratégie) et que le CSLP n'envisage qu'une faible contribution.

La mise en place d'une politique volontariste privilégiant la sécurité alimentaire dans les objectifs d'aménagement des pistes rurales du réseau tertiaire permettra des échanges plus réguliers sur des marchés de proximité où les populations viennent écouler leur production ou s'approvisionner. Faute de ressources additionnelles, l'extension de ce réseau sera toutefois problématique pour de nombreuses collectivités décentralisées qui devraient en assurer la gestion.

Résultat 3.3. La capacité de transformation des produits alimentaires s'est accrue notamment en milieu rural

La valorisation des productions agro-pastorales se déroulent pour la plupart d'entre elles sur une période très limitée; période durant laquelle l'ensemble des producteurs sont mis en concurrence tirant les prix vers le bas.

Le développement des techniques de conservation et de transformation et leur diffusion constituent des opportunités d'un plus grand étalement de l'offre, d'augmentation des activités génératrices de revenus en prolongement de la saison agricole et d'une meilleure rémunération des producteurs.

Résultat 3.4. Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés

Depuis une quinzaine d'années, les premières mesures de libéralisation du commerce des céréales dans la zone sahélienne ont permis de relancer les échanges privés entre pays de la région. Depuis le 1^{er} janvier 2000, la libre circulation des produits du crû est de mise dans l'espace UEMOA. D'après les données officielles, le commerce régional ne représente qu'une faible part du total des échanges du Burkina avec l'extérieur. Certaines entraves à l'augmentation des flux régionaux sont connues : faible structuration des réseaux commerçants hors des frontières, taxes informelles, interconnexion insuffisante des réseaux routiers, ... La stabilité de l'approvisionnement et des prix des produits alimentaires s'améliorera, cependant, avec une intégration plus forte des marchés burkinabè avec ceux des pays voisins.

Les activités à encourager pour accroître les échanges de produits alimentaires ont été reprises du Cadre stratégique régional de sécurité alimentaire adopté par les états membres du CILSS. La stratégie nationale de sécurité alimentaire, en coordination avec les institutions régionales (UEMOA, CILSS, ...) et les groupements d'acteurs concernés au plan régional, doit veiller à leur mise en œuvre pour faciliter l'accès des opérateurs burkinabè aux marchés de la région et vice et versa.

Résultat 3.5. Les filières des produits agro-alimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale

L'intégration économique régionale dans l'UEMOA avec la libre circulation des produits du crû et la mise en place du tarif extérieur commun et, la libéralisation accentuée du commerce des

produits agricoles au plan international constituent une opportunité d'accroître les débouchés pour les filières compétitives. L'agriculture burkinabè avec son faible niveau d'intensification s'avère particulièrement vulnérable pour affronter la concurrence de certains produits, parfois de grande consommation. Un niveau minimum de protection du secteur agricole nécessite une cohérence des politiques tarifaires aux importations dans l'espace régional dont les intérêts entre pays voisins pourraient être divergents. Il s'agit, par conséquent, de renforcer le Burkina Faso dans le cadre régional et international des négociations agricoles à l'Organisation Mondiale du Commerce et du futur accord commercial qui lie les pays ACP à l'Union européenne.

| |
|---|
| <i>Références :</i> |
| <i>Plan d'actions céréales</i> |
| <i>Plan d'action OPA</i> |
| <i>Plan d'action filière Riz</i> |
| <i>Plan d'action pour le financement du monde rural</i> |
| <i>Programmes prioritaires de l'élevage</i> |
| <i>Programme du secteur transport</i> |
| <i>Plan d'action Oléagineux</i> |
| <i>Cadre stratégique régional de sécurité alimentaire</i> |

Objectif spécifique 4 : Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro-climatique à se procurer des produits alimentaires sur le marché

Le milieu rural contribue à plus de 90 % du total des personnes pauvres, le plus souvent en insécurité alimentaire passagère ou permanente. Le groupe socio-économique le plus affecté, les agriculteurs vivriers, représente à lui seul plus des ¾ des pauvres burkinabè. Les activités agricole et pastorale à faible productivité sont soumises aux aléas climatiques sans que des opportunités de revenus complémentaires offrent aux populations pauvres une sécurisation de leur mode de vie. La priorité donnée aux activités dans les zones les plus sensibles aux fluctuations de la pluviométrie vise à réduire la fréquence des interventions d'urgence (une tous les 3 ans au cours de la dernière décennie).

| Objectif/résultats | ACTIVITES | Indicateurs objectivement vérifiables |
|---|---|---|
| Objectif spécifique 4 Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro climatique à se procurer des produits alimentaires | | Pénétration des SFD (taux de croissance annuel de ...%) et utilisation des crédits Instabilité des prix à la production (la variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010 et la variabilité intra annuelle des prix du bétail est inférieure à ... % en 2010) Evolution de la valeur ajoutée des productions alimentaires (taux de croissance annuel de ... %) Incidence de la pauvreté (réduction d'un tiers en 2015) Evolution des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs (taux de croissance de 3 % par an) |
| <i>R.4.1. Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées</i> | 4.1.1. Développer et diversifier les activités génératrices de revenus; 4.1. 2. Promouvoir des activités HIMO; 4.1.3. Favoriser l'accès des | Le niveau des productions du secteur primaire (niébé, fruits, légumes, tubercules, viande, lait, gomme arabique, ...) |

| | | |
|--|---|--|
| | systèmes financiers décentralisés aux populations rurales, particulièrement au profit des femmes. | |
|--|---|--|

Résultat 4.1. Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées

L'augmentation des revenus peut provenir d'opportunités économiques créées par des débouchés rémunérateurs ou d'une politique volontariste d'investissements publics. La dynamisation des échanges observée au cours de la décennie 90, la construction de l'espace économique sous-régional, la demande alimentaire croissante suscitée par l'extension des centres urbains, la diversification des régimes de consommation (légumes, tubercules, ...),... constituent des créneaux pour développer des activités agro-pastorales rémunératrices compétitives (niébé, maraîchage de contre saison, petit élevage, embouche, ...) et stimuler la promotion d'emplois liées à leur production ou leur transformation.

La majorité des plans d'actions de l'agriculture et de l'élevage vont contribuer à l'atteinte de ce résultat. La stratégie devra suivre l'avancement de ces différents plans d'action dont une partie n'a pas encore d'engagements financiers ou n'a pas encore été élaborée (niébé, fruits et légumes).

Les investissements publics en matière de pistes rurales et des secteurs sociaux favorisés par les initiatives d'allègement de la dette et de lutte contre la pauvreté doivent générer des volumes d'activités plus importantes et promouvoir dans la mesure du possible les techniques de construction à haute intensité de main d'œuvre.

Les besoins du monde rural en matière de petits crédits sont loin d'être couverts par les réseaux des SFD. Destinés à l'intensification des activités du secteur primaire, à la diversification des activités économiques, à la satisfaction de besoins sociaux ou de consommation, ces petits crédits constituent un maillon essentiel pour l'accroissement des revenus des pauvres et pour la sécurité alimentaire des ménages de façon globale. La couverture géographique des SFD et leur densité d'activité demeurent encore limitées ; le taux de pénétration étant estimé entre 10 à 15 % des foyers.

Le développement des SFD, prévu à travers le plan d'action financement du monde rural (FMR), représente un axe très important de la stratégie. Il concourt également de façon déterminante à la réussite des objectifs spécifiques 2 et 3. Ce plan d'action se trouve en phase de démarrage. Dans le cadre de la concertation entre les différents plans d'action du secteur agricole et la stratégie de sécurité alimentaire, il s'agira d'attacher une importance particulière au suivi de la réalisation des activités du FMR et de s'assurer que l'extension des SFD bénéficie effectivement aux populations pauvres, aux populations des zones à risque agro-climatique et aux femmes.

L'extension des SFD sera facilitée si les instances publiques chargées de la gestion financière et monétaire (MEF, Banque centrale) adaptent la législation sur le crédit pour accommoder les contraintes et les orientations des SFD.

| |
|---|
| <p><i>Références :</i> <i>Plan d'action financement du monde rural</i> <i>Plan d'action niébé*</i> <i>Plan d'action fruits et légumes*</i> <i>Programmes prioritaires de l'élevage</i> <i>Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté</i> <i>PNGT 2</i> <i>* non élaboré</i></p> |
|---|

Objectif spécifique 5. Réduire la malnutrition des populations, notamment des groupes vulnérables

L'accès à la nourriture n'est pas suffisante pour assurer une nutrition adéquate pour la majorité de la population burkinabè. Une mauvaise santé, et des conditions d'hygiène déplorables peuvent

diminuer la capacité d'une personne à absorber les éléments nutritifs. Une attention soutenue devra être ainsi apportée dans les domaines de la santé, l'hygiène, la nutrition et l'éducation pour une réduction durable de la malnutrition. La priorité des actions à réaliser est accordée au couple mère-enfant.

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables |
|--|--|--|
| Objectif spécifique 5 Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables | | La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010. La mortalité infantile est réduite à 70 pour mille en 2004. |
| Résultat. 5.1. <i>La qualité de l'alimentation est améliorée:</i> | 5.1.1 Encourager la consommation des aliments locaux riches en vitamine A et en fer 5.1.2 Renforcer la législation et son application en matière de qualité et innocuité des denrées et de protection des consommateurs | La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010 La prévalence de la carence en vitamine A est réduite de 34 à 17% en 2010 La prévalence de la carence en fer est réduite de 63 à 42%, chez les femmes en âge de procréer en 2010. Des normes de qualité sont élaborées et appliquées. |
| Résultat 5.2. <i>L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré :</i> | 5.2.1 Ramener progressivement le rayon d'accès aux centres de santé et de promotion sociale à 5 km 5.2.2 Assurer la disponibilité des médicaments essentiels génériques sur l'ensemble du territoire 5.2.3 Renforcer les programmes de vaccination | Le taux de couverture vaccinale est de ... % (éclaté en 4 seuils) en 2003. Le taux de rupture des MEG est <10% en 2003. |
| Résultat 5.3. <i>L'accès à l'eau potable est assuré</i> | 5.3.1 Renforcer la couverture en eau potable notamment en milieu rural 5.3.2 Impliquer les bénéficiaires dans le processus d'implantation et d'entretien des infrastructures hydrauliques | Le taux de panne est réduit à 5% en 2010. 1000 forages sont réalisés par an. |

| | | |
|---|--|---|
| <p>Résultat 5.4. <i>Le niveau d'éducation nutritionnelle des mères augmente</i></p> | <p>5.4.1 Développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des mères, notamment en milieu rural 5.4.2 Développer les programmes d'éducation nutritionnelle</p> | <p>Le taux d'alphabétisation est de 31,11% en 2002. Le taux d'alphabétisation des femmes Le taux d'éducation nutritionnelle</p> |
|---|--|---|

La logique d'intervention de l'objectif spécifique 5, identifie quatre Résultats prioritaires pour réduire la malnutrition : accroître la qualité de l'alimentation, assurer l'accès aux soins de santé maternelle et infantile, renforcer la couverture d'accès à l'eau potable et améliorer le niveau d'éducation de la population, particulièrement des mères.

La plupart des indicateurs identifiés pour cet objectif spécifique sont issus du Test de conditionnalités et repris dans le CSLP. Les années de référence sont variables selon les indicateurs, et l'horizon visé ne dépasse pas 2010.

Résultat 5.1. La qualité de l'alimentation est améliorée

L'amélioration de la qualité de l'alimentation est surtout axée sur les futures mères, les mères allaitant et les enfants de 0 à 5 ans. Les actions consisteront à :
inclure la distribution de capsules de vitamine A lors des journées nationales de vaccination, assurer la supplémentation en fer et en acide folique des femmes enceintes, encourager la production et la consommation des aliments locaux riches en vitamine A et en fer et, l'utilisation de sel iodé, renforcer la législation et son application en matière de qualité et innocuité des aliments, sensibiliser les opérateurs économiques à la qualité des aliments et, protéger le consommateur.

Les Plans d'actions du PSO, les Programmes prioritaires du secteur élevage, le Plan National d'Action pour la Nutrition et le Plan triennal de la Santé, contribueront à l'atteinte de ce résultat.

Résultat 5.2. L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré

L'accroissement des taux de fréquentation des structures sanitaires par les populations pauvres et la généralisation des soins de santé primaire sont des objectifs prioritaires du gouvernement. La contribution de ces objectifs à la sécurité alimentaire sera renforcée par le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté qui fait de la santé un des deux secteurs privilégiés avec l'éducation des ressources additionnelles générées par l'initiative d'allègement de la dette.

Le Plan d'actions triennal de la santé, en voie de finalisation, est l'unique plan contribuant à l'atteinte de ce résultat à travers:

- la réduction du rayon d'accès aux centres de santé à 5 km ;
- la disponibilité des MEG dans tous les centres de santé à des prix accessibles aux populations pauvres ;
- la poursuite des Programmes de vaccination ;
- la contribution des centres de santé aux efforts d'éducation sanitaire et nutritionnelle des femmes.

Il s'agira donc pour la stratégie de sécurité alimentaire de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan et de veiller à la réalisation des enquêtes périodiques envisagées dans le cadre de la Stratégie de Lutte contre la Pauvreté (Enquêtes prioritaires du profil de pauvreté, Enquête démographique et de santé).

Résultat 5.3. L'accès à l'eau potable est assuré

En 1997, l'objectif de 1990 fixant la mise à disposition de 20 litres par jour d'eau potable a été atteint grâce aux investissements effectués en matière d'hydraulique urbaine et villageoise au

cours de la dernière décennie. Mais, des écarts importants subsistent entre régions. On estime encore à près de 40 % la population rurale dans les régions pauvres n'ayant pas accès à l'eau potable.

Une politique et stratégies en matière d'eau a été adoptée en juillet 1998. Son premier objectif vise à satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et qualité. Cette politique est soutenue dans le cadre de la « Stratégie de lutte contre la pauvreté » par :

le renforcement de la couverture en eau potable et la réhabilitation de forages existant ;
l'implication des bénéficiaires dans l'emplacement des points d'eau et leur gestion.

Résultat 5.4. L'éducation nutritionnelle est améliorée

La reconnaissance du rôle préventif de l'éducation nutritionnelle en tant que stratégie d'amélioration de la nutrition devrait impliquer : i) l'intégration de l'éducation nutritionnelle dans les programmes scolaires ; ii) la réalisation d'une campagne de sensibilisation des populations, notamment à destination des femmes, par les différents programmes et projets opérant en milieu rural.

Cette campagne d'information/éducation/ communication (IEC), prévue dans le Plan National d'Action pour la Nutrition, devrait porter sur :

la promotion des changements de comportements en matière de nutrition,

l'amélioration des pratiques d'alimentation de complément à l'allaitement maternel à partir de 6 mois,

l'amélioration de la valeur nutritive des repas préparés,

la consommation d'aliments riches en vitamines et minéraux,

la promotion de l'allaitement maternel et de bonnes pratiques de sevrage,

la prévention de la malnutrition et les techniques de conservation et de transformation.

Le développement de l'alphabétisation constitue un facteur de réussite pour l'extension de l'éducation nutritionnelle au plus grand nombre.

L'amélioration de l'accès des populations les plus pauvres aux services sociaux essentiels est conditionnée par la réduction de la dette du Burkina Faso, approuvée par le FMI et la Banque Mondiale en juillet 2000.

| Références |
|--|
| Plan national d'action pour la nutrition |
| Plan décennal de l'éducation |
| Plan triennal de la santé |
| Politique et stratégie en matière d'eau |

Objectif spécifique 6 : Mettre en place un système de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire

La stratégie nationale de sécurité alimentaire couvre nombre de préoccupations des départements ministériels qui ont en charge la mise en œuvre des politiques sectorielles. Le cadre institutionnel de mise en œuvre et de suivi de la stratégie qui doit en tenir compte, est établi par ailleurs sur la base des principes suivants :

faire évoluer le dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire, créé en application de l'Accord Cadre Etat- Partenaires de décembre 1997, et tirer les leçons des contraintes et des insuffisances constatées dans sa mise en œuvre ;

créer une synergie entre acteurs par la concertation, la coordination des interventions contribuant à la sécurité alimentaire ;

interpeller et responsabiliser les collectivités locales, les organisations professionnelles et la société civile sur la situation d'insécurité alimentaire, en les amenant à assurer le suivi, la coordination et la cohérence des programmes à mettre en œuvre sur le plan de la sécurité alimentaire locale ;

assurer un système d'information permettant aux organes du dispositif de la stratégie nationale de sécurité alimentaire de prendre des décisions cohérentes et adaptées.

La réalisation de deux résultats sont préconisés pour atteindre l'objectif spécifique : 1) la concertation des acteurs et la coordination des interventions sont assurées au niveau national et décentralisé et 2) un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé.

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables |
|--|---|---|
| Objectif spécifique 6 Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire | | Les structures de concertation sont fonctionnelles Les mécanismes de suivi-évaluation sont fonctionnels |
| R.6.1. <i>La concertation des acteurs et la coordination des interventions sont assurées au niveau national et décentralisé</i> | 6.1.1 Mettre en place un dispositif de pilotage, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire; 6.1.2 Assurer l'implication des structures locales de développement mises en place dans le cadre de la politique de décentralisation dans la gestion et la coordination de la sécurité alimentaire. | Nombre de réunions de concertation, au niveau central et décentralisé |
| R.6.2. <i>Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé</i> | 6.2.1. Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire dans le cadre global du dispositif de la stratégie de sécurité alimentaire ; 6.2.2 Renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte d'information pour la sécurité alimentaire. | Taux de satisfaction des partenaires et des utilisateurs Le plan d'action sur les systèmes d'information est élaboré |
| R.6.3. <i>Les flux d'information sur la sécurité alimentaire augmentent avec les dispositifs homologues des pays limitrophes et avec les institutions régionales</i> | 6.3.1. Favoriser la diffusion des données et des analyses des systèmes d'information impliqués dans le suivi de la situation alimentaire, agricole, pastorale, sanitaire,... ; 6.3.2. Renforcer l'utilisation des produits et analyses diffusés par les institutions régionales. | |

R. 6.1. La concertation des acteurs et la coordination des interventions sont assurées au niveau national et décentralisé

Le dispositif de pilotage de réflexion et de suivi de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire (CRSPC), malgré les insuffisances constatées depuis sa mise en place, est un dispositif qui a fait ses preuves et qui mérite d'être retenu, avec quelques modifications portant sur sa dénomination, ses attributions, sa composition et son financement. La stratégie de sécurité alimentaire assure l'implication effective de tous les acteurs, et responsabilise les collectivités locales, les organisations professionnelles et la société civile, particulièrement au niveau décentralisé.

Deux niveaux de structuration sont envisagés, au niveau central et décentralisé.

Niveau central

Le CRSPC prend la dénomination de « Conseil National de Sécurité Alimentaire » (CNSA). Il demeure une instance de réflexion et d'orientation qui assure la supervision de la stratégie, sans toutefois faire double emploi avec les comités de pilotage des Plans d'Actions et Programmes des secteurs ministériels existants ou à créer.

Le CNSA a les attributions suivantes :

Offrir un cadre de concertation et de réflexion sur la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;
Suivre et évaluer l'impact des politiques sectorielles sur la stratégie de sécurité alimentaire et proposer à l'Etat les orientations adéquates ;

Emettre un avis sur les études et évaluations de la stratégie de sécurité alimentaire ;

Apprécier les évaluations périodiques du système d'information pour la sécurité alimentaire;

Evaluer régulièrement la situation alimentaire et nutritionnelle des populations, prendre les décisions en cohérence avec le PNOCSUR (volet sécurité alimentaire) et suivre sa mise en œuvre ;

Apprécier les audits financiers des Fonds dont il assure la gestion.

Pour remplir sa mission, le CNSA s'appuie sur un secrétariat exécutif qui entretient des relations privilégiées avec les structures des différents Ministères en charge des plans d'action et des programmes nationaux. Il dispose d'un instrument financier et utilise les organes suivants : le CONASUR, la SONAGESS et le Comité de Coordination de l'Information.

Le secrétariat exécutif

Le secrétariat exécutif est composé d'une équipe légère qui a pour missions de :

Suivre l'état d'exécution et l'impact des politiques sectorielles contribuant à la sécurité alimentaire pour permettre au CNSA de proposer au Gouvernement les orientations et réajustements nécessaires ;

Participer aux comités de pilotage des programmes nationaux et plans d'actions liés à la stratégie nationale de sécurité alimentaire ;

Animer la concertation et les réflexions sur les orientations de la stratégie de sécurité alimentaire pour renforcer les compétences et les capacités en matière de réduction de l'insécurité alimentaire aux niveaux central et décentralisé;

Préparer les décisions du CNSA relatives aux situations d'urgence en matière de sécurité alimentaire.

Le Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA)

Le FASA est constitué de deux fonds : le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires et le Fonds d'Etudes, d'Initiatives et d'Animation. Il est administré par un Comité Paritaire de Gestion.

Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires

Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires est l'instrument financier de la CNSA pour la prévention et la gestion des crises alimentaires.

Nombre de partenaires au développement ont diversifié leur mode d'interventions pour gérer les crises alimentaires (soutien aux intrants, Cash For Work, ...). Le Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires devrait prévoir la possibilité de renforcer les actions d'atténuation prévue dans le PNOCSUR (volet sécurité alimentaire).

Le Fonds d'Etudes, d'initiatives et d'Animations

Ce fonds est destiné à la réalisation des études, audits, animation, suivi- évaluations et d'appui à la mise en œuvre de toutes initiatives jugées nécessaires par le CNSA en faveur de la sécurité alimentaire.

Niveau décentralisé

Les Textes d'orientation de la décentralisation (TOD) et la Lettre de Politique de Développement Rural Décentralisé (LPDRD) définissent les compétences des collectivités décentralisées.

Il est suggéré de créer des comités provinciaux de sécurité alimentaire rattachés aux CCTP (Cadre de concertation technique provincial), prévus dans la LPDRD. Afin d'assurer la cohérence des interventions et suivre l'évolution de la situation alimentaire de la province, les

comités provinciaux de sécurité alimentaire s'appuient sur un groupe de travail de structures productrices d'informations dont le système d'alerte précoce (SAP). Ces groupes de travail provinciaux s'appuient eux-mêmes sur les relais mis en place par le SAP au niveau des départements.

Ces comités provinciaux de sécurité alimentaire pourront également assurer les fonctions attribuées aux COPROSUR en matière de prévention et gestion des crises alimentaires.

R.6.2. Un système d'information de la stratégie de la sécurité est opérationnel au niveau central et décentralisé

L'absence d'une sécurisation à moyen/long terme des moyens de fonctionnement des systèmes d'information dont les financements fluctuent au gré des projets, obère le processus de décision des politiques publiques et des acteurs économiques. Le rôle crucial accordé à l'information pour le diagnostic de la situation alimentaire, le pilotage et le suivi/évaluation de la stratégie nationale oblige les différents acteurs à trouver des solutions pérennes à la disponibilité adéquate d'informations liées à la sécurité alimentaire.

Il est par conséquent recommandé qu'un plan d'action sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire soit élaboré et mis en application.

R. 6.3. Les flux d'informations sur la sécurité alimentaire augmentent avec les dispositifs homologues des pays limitrophes et avec les institutions régionales

Les échanges d'informations entre les systèmes de suivi des données agricoles, alimentaires, sanitaires et commerciales restent encore confinées à un nombre de variable limité. Ce sont surtout les informations de suivi de la campagne agricole et les résultats des bilans céréaliers qui font l'objet de diffusion régulière des pays vers Agrhymet ou l'inverse.

Le CILSS fournit des informations et des analyses qui demeurent parfois sous-exploitées (notamment les images satellitaires).

L'intégration régionale, le développement d'opportunités commerciales dans les pays environnants, une analyse plus globale de la vulnérabilité, ... nécessitent d'échanger davantage les informations entre les dispositifs homologues et d'intégrer ou mieux valoriser les analyses fournies par ces structures.

3.5. IDENTIFICATION DES MESURES OU PLANS D' ACTIONS DE LA STRATEGIE

La stratégie nationale de sécurité alimentaire concerne plusieurs domaines (agriculture, santé, éducation, environnement, hydraulique ...) qui concourent tous à atteindre la sécurité alimentaire à travers des stratégies opérationnelles, plans d'actions ou programmes nationaux déjà élaborés ou en voie d'élaboration..

Le tableau ci-après fait ressortir dans le domaine de la sécurité alimentaire (de manière non exhaustive) les plans d'actions existants, les mesures prévues ou à entreprendre, les plans d'action à élaborer.

| vités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|---------------------------------------|--------------------------|--|---|
| | | Prendre en compte les aspects structurels et conjoncturels de la stratégie de sécurité alimentaire lors de la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté | |
| | <i>PNOCSUR</i> | | Plan d'Actions sur le système d'information |
| . Mettre en place un me d'information | <i>PNOCSUR</i> | | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| mettant d'analyser sécurité Alimentaire fonctionnelle dans le contexte global du système d'information pour la Sécurité Alimentaire | | | |
|--|--|--|--|

| Thématiques | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|--|-----------------------------|---|---|
| 1. Renforcer la coordination entre Partenaires pour faire face aux situations de crises alimentaires fonctionnelles dans le contexte du dispositif global d'information de la SNS | <i>PNOCSUR</i> | | |
| 2. Disposer d'un Plan National de Sécurité (SNS) physique financier adéquat et portable par le budget de l'Etat ; | <i>PNOCSUR</i> | Procéder à la relecture du PNOCSUR Etudier le redimensionnement du SNS | |
| 3. Mettre en place des mécanismes décentralisés répondant à une insécurité alimentaire de faible intensité | <i>PNOCSUR</i> | Procéder à la relecture du PNOCSUR | |
| | | | Plan d'actions Niébé Plan d'Actions Fruits & Légumes Plans d'actions/oléagineux et tubercules ; Plan d'action/semences Plan d'actions /Mécanisation agricole |

| Thématiques | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
|-------------|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|

| . Améliorer la fertilité des sols (PAGIFS/CES) | Plan s'action sur la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) ; Plan d'Action Nationale de Lutte Contre la désertification ; Politique et Stratégie en Matière d'Eau. | Accélérer la mise en œuvre du PAGIFS Accélérer la mise en oeuvre du PAN/LCD Soutenir la mise en œuvre du PA/Céréales Accélérer l'élaboration des autres plans d'actions sur les filières concourant à la disponibilité alimentaire Soutenir les programmes forestiers. | |
|--|---|--|--|
| . Améliorer la gestion des ressources en pâturage et forêt | Plan d'Actions d'Appui aux OPA ; | <i>Accélérer la mise en œuvre des différents Plans d'Action élaborés</i> | |
| . Favoriser l'extension de la petite production et des aménagements à faible coût. | Plan d'Actions pour le Financement du Monde Rural. Etc. | Soutenir le Programme Spécial de Sécurité Alimentaire pour couvrir d'autres zones ; Etendre la maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût ; | |
| . Faciliter l'accès aux facteurs de production (terre, intrants, équipement, crédit). | PA/FMR PAGIFS | Etudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et au crédit octroyés par les SFD | Plan d'Action /semences Plan d'Action/ Mécanisation agricole |
| . Développer et tester des technologies appropriées de production, conservation, stockage, | PNDSA II PS/Recherche PAN/LCD PA/Céréales PA/FR PA/Elevage | | |
| Priorités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
| . Développer des programmes porteurs en tenant compte des spécificités régionales. | 6 Plans Régionaux Plan d'Action / élevage en cours | Réactualiser les plans régionaux déjà élaborés ; Poursuivre l'élaboration des Plans régionaux . | Plan d'Action / Fruits et légumes Plan d'Action / niébé Plan d'Action / tubercule Plan d'Action /oléagineux |
| . Appuyer la formation et la professionnalisation des | PA/OPA PA/FR PNGT II PA/Elevage PAN/LCD | Appuyer la mise en œuvre rapide du réseau de Chambres d'agriculture | |
| . Responsabiliser les acteurs dans le pilotage et la mise en œuvre de la Stratégie de Sécurité Alimentaire au niveau | PA/OPA PA/FR PNGT II PA/Elevage PAN/LCD | Sensibiliser les structures responsables de la planification locale de développement et de coordination locale des investissements en milieu rural à la | |

| | | | |
|---|--------------------------------------|--|--|
| al et décentralisé. | | réduction de l'insécurité alimentaire des populations. | |
| . Mettre en place un ratoire national de rôle de la qualité ; | PNAN | | |
| . Former les ucteurs à élioration de la té des produits et aux es de mercialisation | PA/Céréales PA/ Elevage PA/ FR | | |
| . Renforcer la lation en matière de rôle de la qualité des uits | | | |

| tivités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|---|---|--|---|
| | | Soutenir la mise en œuvre du PA/Céréales ; Accélérer la mise en oeuvre du PA/Elevage ; Soutenir les programmes forestiers. | PA/Système d'Information Programme Pistes Rurales Plan d'action niébé Plan d'Actions fruits & Légumes. |
| . Appuyer les ateurs privés dans les urs de mercialisation, formation et port des produits entaires à l'accès au t et aux équipements | PA/Céréales PA/ Elevage PA :FMR, PA/MA PAGIFS | | |
| Appuyer les organisations essionnelles dans la en œuvre des mes formation/centres de ces adaptés à leur in | PA/OPA, PA/FR PA/Elevage SIM Mini-bourses /Afrique Verte | | |
| . Appuyer les nisations essionnelles de ucteurs dans le rage (banques de ales) et la mercialisation des uits vivriers. | PA/OPA, PA/FR PA/Elevage | | |

| | | | |
|--|--------------------------------------|---|--|
| Améliorer l'équipement des marchés ; | PA/Elevage | Mettre en place un Code des investissements des secteurs de l'Agriculture et de l'Elevage adapté au contexte actuel de l'intégration sous-régionale | |
| Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et l'élevage. | PA/AOP PA/I Politique de l'Eau | | |

| Activités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|--|---|---|---|
| Etendre le réseau primaire et secondaire aux chefs-lieux de département | PST | | |
| Elaborer et mettre en œuvre un programme d'assainissement des zones de production agricole (primaire et déficitaire au tertiaire) | PST PNGT II | Accélérer l'élaboration d'un programme de développement des pistes rurales | |
| Développer et promouvoir des techniques de transformation des produits alimentaires, notamment des produits laitiers et des produits halieutiques ; | PA/céréales ; PA :FR PA/Elevage PA/pêche PAN/LCD Programme National d'Aménagement des Forêts ; Programme national de Foresterie Villageoise | Faire l'inventaire des techniques et technologies éprouvées en vue de leur valorisation à grande échelle (diffusion), | |
| Développer et promouvoir des technologies de conservation des produits alimentaires périssables notamment les fruits et légumes et produits animaux. | PA/céréales PA/FR PA/Elevage PAN/LCD | | PA / Fruits et Légumes |
| | | Accélérer la mise en œuvre du PA/Elevage Accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des PA/filières porteuses | Plan d'Actions Niébé Plan d'Actions Fruits & Légumes |

| Activités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|-----------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
|-----------|--------------------------|-----------------------------------|---------------------------|

| | | | |
|--|--|--|--|
| . Développer et sifier des activités ratrices de revenus culièrement au profit emmes ; | PA/FMR. PNGT II PA/Elevage | | |
| . Promouvoir des ités HIMO | PST | | |
| . Favoriser l'accès ystèmes financiers ntralisés aux lations rurales, culièrement au profit emmes. | PA/FMR | Etudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et aux crédits octroyés par les SFD | |
| | | Actualiser et mettre en œuvre le Plan National d'Action pour la Nutrition (PNAN) | |
| . Encourager la ommation des ents locaux riches en mine A et en fer ; | PNAN Plan d'Actions triennal de la Santé, Plan décennal de l'Education | Mener une étude de la situation nutritionnelle de référence au Burkina faso | |
| . Renforcer la lation et son cation en matière de té et innocuité des ées et de protection onsommateurs ; | PNAN | | |

| tivités | Plans d'action existants | Mesures prévues ou à entreprendre | Plans d'action à élaborer |
|--|-----------------------------|-----------------------------------|---------------------------|
| . Ramener ressivement le rayon ès aux centres de e et de promotion le à 5km | PA/ Santé | | |
| . Assurer la onibilité des caments essentiels rique sur l'ensemble rritoire. | PA/Santé | | |
| . Renforcer les ramme de ination | PA/Santé | Renforcer le PEV | |
| . Renforcer la erture en eau potable nment en milieu ; | Politique de l'eau | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| ... Impliquer les officiaires dans le processus d'implantation et l'entretien des structures | Politique de l'eau | | |
| ... Développer des programmes de sensibilisation communautaire au profit des populations, notamment en milieu rural. | Plan décennal de l'Education | | |
| ... Développer les programmes d'éducation communautaire | PNAN Plan décennal de l'Education Plan triennal Santé | | |

| | | | |
|--|---|----------------------|---|
| <i>Objectif spécifique 6 : Mettre en place un système de coordination et de suivi-évaluation de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire</i> | | | |
| <i>R.6.1. La concertation des acteurs et la coordination des interventions sont assurées au niveau national et décentralisé :</i> | 6.1.1. Mettre en place un dispositif de pilotage, de mise en œuvre et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire | CSLP PSO CRSPC | Mettre en place un dispositif instauré en accord avec l'évolution de la politique de développement. |
| | 6.1.2. Assurer la coordination de la sécurité alimentaire en s'appuyant sur les instances ou structures locales de développement mises en place dans le cadre de la politique de décentralisation | TOD LPDRD | Prendre un acte transformant le décret actuel en Comité National de Sécurité Alimentaire (CNSA) doté d'un Secrétariat exécutif (SE) Sensibiliser les structures responsables de la planification locale de développement à la mise en place d'une coordination locale des investissements dans le milieu rural à la réduction de l'insécurité alimentaire des populations. |
| | 6.1.3. Mettre en place un instrument de financement des actions spécifiques et de gestion des crises alimentaires. | FODEC (FASA+FIAP) | Mettre en place un Fond d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui agira sous l'égide des Fonds d'Interventions pour les Crises Alimentaires (FICA) et de Fonds d'Initiatives et d'Animations (FEI). |
| <i>R.6.2. Un système d'information de la Stratégie de Sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé.</i> | 6.2.1. Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire dans le cadre global du dispositif de la Stratégie Nationale de Sécurité alimentaire. | | |

| | | | |
|--|---|--|--|
| | 6.2.2. Renforcer pérenniser les dispositifs de collecte d'information pour la sécurité alimentaire. | | |
|--|---|--|--|

3.6. DESCRIPTION ET PLANIFICATION DE L'EXECUTION DES MESURES ET ACTIONS IDENTIFIEES

Les mesures et actions identifiées ci-dessus sont toutes pertinentes mais ne peuvent être exécutées ou mises en œuvre au même moment compte tenu de la complexité des domaines de la sécurité alimentaire et des moyens limités de l'Etat. La mise en œuvre de ces actions ou mesures appelle donc une stratification à court, moyen et long terme par rapport aux priorités.

Dans le cadre de la présente stratégie, plusieurs actions ou mesures sont appelées à être exécutées dans le court terme (1^{ère} et 2^{ème} année de la stratégie) tandis que d'autres appellent une exécution étalée sur le moyen terme (2-3 ans) et/ou le long terme (Plus de 3 ans).

3. 6.1. Les actions à court terme (1-2 ans)

Mettre en place un système de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire

En 1997, une convention entre le Gouvernement et plusieurs bailleurs de fonds jetait les bases du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de la sécurité alimentaire. Ces engagements ont permis de créer des instances de concertation, de gestion et de suivi et, de mettre en place des instruments de financement. Suite aux recommandations d'un audit organisationnel et financier du dispositif, une commission ad hoc a formulé des propositions d'évolution qui ont été soumises au Comité Paritaire de Gestion.

Par conséquent, il s'agira de procéder à la relecture des textes du dispositif pour les aménager. Cette mesure nécessitera la réunion des représentants de l'Etat et des partenaires signataires de l'Accord Cadre Etat-Partenaires de 1997. Dans un souci de coordination et de cohérence de l'action publique et de celles des partenaires au développement, ces nouvelles dispositions s'intégreront dans les orientations fixées par la politique de développement rural décentralisé et le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté.

Conformément aux principes de la stratégie et à la dimension multi-sectorielle de la sécurité alimentaire, un représentant du dispositif doit devenir membre des comités de pilotage des plans d'action ou des programmes nationaux sectoriels dont il est fait référence dans la stratégie opérationnelle.

Prendre en compte les aspects structurels et conjoncturel de la stratégie de sécurité alimentaire dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté

En raison de sa contribution à la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire devrait composer un volet d'une stratégie de lutte contre la pauvreté. Lors de la relecture du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté, il s'agira de mettre en avant le rôle les aspects structurels et conjoncturels de la stratégie de sécurité alimentaire dans ce cadre fédérateur de la politique de développement du gouvernement.

Elaborer un plan d'action sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire

Le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire connaît d'importantes difficultés de fonctionnement. Les activités du SAP et de la CT/CCI sont au point mort. La pérennité du SIM et de l'Enquête Agricole Permanente n'est pas assurée à moyen terme. Par ailleurs, de nombreuses initiatives d'appui au recueil, à l'analyse et à la diffusion d'informations sont programmées à travers plusieurs plans d'action du secteur agro-pastoral (Organisations Professionnelles Agricoles, Appui Institutionnel, Céréales, Elevage) à destination des divers intervenants (décideurs nationaux et locaux, opérateurs économiques).

Ces différents plans d'action exigent également des besoins accrus pour orienter les stratégies d'interventions et en évaluer l'impact. Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté prévoit le renforcement de la production statistique et l'étude de la création d'un observatoire national de la pauvreté. Enfin, la FAO avec l'appui financier de la Commission européenne a sélectionné le

Burkina pour le soutenir à mettre en place un Système d'Information et de Cartographie de l'Insécurité Alimentaire et de la Vulnérabilité (SICIAV/FIVIMS).

Dans ce contexte foisonnant et en raison du rôle essentiel de l'information pour le pilotage de la stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire, un plan d'action sur le dispositif d'information sur la sécurité alimentaire doit être élaboré afin de:

assurer la pérennité du recueil et de l'analyse des informations prioritaires en matière de gestion de la sécurité alimentaire ;

mettre en adéquation les besoins d'information des décideurs (pilotage, suivi/évaluation) et des opérateurs économiques (centres de service) avec les systèmes producteurs de données ;

responsabiliser les systèmes d'information pour le recueil et l'analyse des IOV de la stratégie de sécurité alimentaire ;

mettre en place un SAP ;

développer des méthodologies adaptées aux ressources financières et humaines mobilisables ;

préciser un cadre institutionnel viable et dynamique de coordination et d'échange des données ;

développer les partenariats avec les dispositifs régionaux (CILSS, UEMOA, SADAOC,...) et les structures en dehors de l'administration (ONGs, structures représentatives des opérateurs économiques, Fews, Resal, ...)

éviter les duplications de ressources.

Sensibiliser les structures responsables de la planification locale du développement et de la coordination locale des investissements en milieu rural à la réduction de l'insécurité alimentaire des populations vulnérables

Selon les Textes d'Orientation de la Décentralisation, les collectivités locales (c-à-d la province et la commune) reçoivent comme compétences :

l'élaboration et la mise en œuvre du schéma provincial d'aménagement du territoire et de

schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisme en tenant compte des orientations nationales ;

l'élaboration et l'exécution des politiques et plans de développement dans le respect des grandes orientations de l'Etat.

Le programme de mise en œuvre de la décentralisation ne prévoit ce transfert qu'à l'horizon 2003 pour les provinces. Cependant, la LPDRD envisage la mise en place d'un dispositif transitoire avec un Cadre de Concertation Technique Provincial (CCTP) et des Commissions Villageoises ou Inter-Villageoises de Gestion des Terroirs.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire à travers son dispositif de pilotage et de mise en œuvre doit veiller à renforcer les compétences des collectivités locales et les capacités locales visant à combattre l'insécurité alimentaire.

Des ateliers d'information et d'échanges sur l'application de la stratégie opérationnelle doivent être réalisés en faveur des intervenants décentralisés contribuant à la sécurité alimentaire.

A la suite de ces ateliers, une étude devrait définir comment les préoccupations de sécurité alimentaire peuvent être intégrées au niveau local. Elle devrait répondre à différentes

interrogations : quelles interventions promouvoir pour maximaliser l'impact sur les populations pauvres, comment animer et dynamiser le rôle des comités provinciaux de sécurité alimentaire au sein des CCTP, comment le Secrétariat Exécutif peut-il renforcer son appui pour répondre aux sollicitations des CCTP, comment moduler les activités des plans de développement en fonction de la situation alimentaire conjoncturelle, comment lier ces plans locaux au PNOCSUR,...

Soutenir la mise en œuvre du plan d'action céréales

Les céréales sèches du fait de leur importance économique et alimentaire constituent un pilier de la sécurité alimentaire des populations burkinabè. Afin de développer la filière, un plan d'action céréales (mil, sorgho et maïs) a été élaboré mais ne dispose pas de financement pour son exécution.

Il reste à finaliser le dispositif institutionnel de pilotage, à assurer le recrutement de la cellule de gestion, à mobiliser des financements et à faire adopter le plan avant de démarrer la phase

opérationnelle. Une tâche importante de la stratégie sera donc d'inciter les différents intervenants à soutenir la réalisation du plan d'action céréales.

Activer l'élaboration et favoriser la mise en œuvre des plans d'action niébé et plan d'action fruits et légumes

Ces plans d'action représentent des opportunités de développement de filières agricoles compétitives. Programmés dans le PSO, ces plans d'action n'ont pas encore été élaborés. Il s'agit, par conséquent, de s'assurer de la bonne exécution des étapes préparatoires à la mise en œuvre (installation des comités d'orientation et cellule de gestion) de ces plans d'action et de favoriser en temps opportun leur financement.

Accélérer l'élaboration d'un programme de développement des pistes rurales

Grâce au PST II, les 350 chefs-lieux de départements devraient être reliés d'ici 2005, représentant un réseau de routes et de pistes de 13.500 km. Une étude a été lancée concernant la création d'un réseau tertiaire pour connecter les villages au réseau secondaire. Elle doit recommander les modalités d'investissement, de gestion et d'entretien de ce réseau qui ne sera pas à la charge de l'Etat. Les préoccupations de sécurité alimentaire et de lutte contre la pauvreté (désenclavement de zones de production excédentaire et déficitaire ; facilitation des transferts des produits agricoles, animaux et forestiers des zones excédentaires vers les zones déficientes ; incitation de chantiers HIMO) doivent faire partie des priorités en matière d'investissement et de mise en œuvre.

Favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des plans d'actions et programmes sectoriels mentionnés dans la stratégie opérationnelle

L'ensemble des plans d'action et programmes sectoriels intégrés dans la stratégie est en cours d'exécution à l'exception de ceux qui font l'objet d'une recommandation spéciale dans cette partie « description des mesures et actions identifiées ». Les deux premières tâches du secrétariat exécutif seront d'une part d'approfondir la connaissance des plans d'actions et programmes sectoriels et de mettre en lumière leurs difficultés éventuelles d'application ou leurs insuffisances de financement pour répondre à l'objectif de sécurité alimentaire fixé par la stratégie. D'autre part, le secrétariat exécutif devra examiner avec les structures en charge des programmes et plans d'actions sectoriels la finalisation de certains IOV du cadre logique de la stratégie (formulation, quantification, période d'application...).

Etudier le redimensionnement du Stock National de sécurité Alimentaire (SNS)

A la suite de l'audit organisationnel et financier du dispositif de pilotage de la politique céréalière, une étude doit être réalisée dans le but de redéfinir le nouveau plafond du stock physique et sa localisation.

Etudier la situation nutritionnelle de référence du Burkina Faso

Avant de mettre en œuvre les actions prévues dans la stratégie nationale de Sécurité Alimentaire, il est indispensable d'étudier la situation de référence sur le plan nutritionnel pour avoir des indicateurs de base permettant de faire des évaluations. En fonction de diverses enquêtes programmées (enquête nationale sur le budget et la consommation des ménages 2001-2002, enquête de référence du PNGT II, ...) un partenariat serait à rechercher pour inclure un volet nutritionnel à ces enquêtes lourdes.

Poursuivre l'élaboration des plans régionaux de développement

Il s'agit de poursuivre les plans régionaux de développement qui sont en train d'être conçus et de relire ceux déjà élaborés afin de permettre la prise en compte des potentialités spécifiques et des groupes vulnérables de chaque région pour l'identification des mesures nécessaires pour combattre l'insécurité alimentaire.

3.6. 2. Les actions à moyen terme (3-5 ans)

Etendre la maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût

Les activités de divers projets et programmes (PNGT2, Projet Petite Irrigation, PSSA,...) portent entre autres sur la maîtrise de l'eau par des aménagements à la portée des petits producteurs qui en assurent eux-mêmes l'entretien. Cette expérience doit être étendue progressivement à

l'ensemble des zones rurales du Burkina Faso dans le cadre d'un programme à dimension nationale. Le travail devra porter sur le montage de ce programme et la recherche de son financement.

Etudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et aux crédits octroyés par les systèmes financiers décentralisés

L'accès des femmes à la terre et aux crédits de proximité constituent des éléments importants contribuant à la sécurité alimentaire des ménages en milieu rural. La RAF et le plan d'actions Financement du monde Rural constituent dans ces domaines un cadre devant faciliter l'accès à ces facteurs de production. Il s'agit d'étudier dans quelle mesure les dispositions actuelles favorisent les femmes et de proposer des actions et mesures adéquates pour éventuellement y remédier.

Procéder à la relecture du PNOCSUR

Le CPG, suite à l'audit financier et organisationnel du dispositif de pilotage de la politique céréalière et de sécurité alimentaire, a été amené à se prononcer sur certaines recommandations touchant les différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du PNOCSUR. Par ailleurs, la stratégie opérationnelle envisage une étude sur le redimensionnement du Stock de sécurité et la possibilité de financer des actions d'atténuation à partir du Fonds d'Intervention pour les Crises Alimentaires. En conséquence, une relecture du PNOCSUR s'impose pour répondre aux diverses évolutions opérées.

Au cours des dernières années, l'instabilité socio-politique de la sous-région a souvent entraîné une dégradation soudaine des conditions de vie des populations civiles. Leurs répercussions ont été ressenties au Burkina Faso par l'arrivée de réfugiés ou de personnes expulsées. Le PNOCSUR n'est pas adapté à la gestion et la résolution de ces événements. Le dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire devra se pencher sur cette question et proposer des solutions idoines.

Le tableau ci-après donne le calendrier de mise en œuvre des actions et mesures retenues

| Mesures ou plan d'actions retenues | Période d'exécution | | | Responsabilités/Partenariat |
|--|---------------------|---------|-------|---|
| | 1-2ans | 2-3 ans | >3ans | |
| Mettre en place un système de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire | | | | Ministère de l'Agriculture |
| Prendre en compte les aspects structurels et conjoncturels de la stratégie de sécurité alimentaire dans le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté | | | | Ministère de l'Economie et des finances |
| Elaborer un plan d'action sur les systèmes d'information liés à la sécurité alimentaire | | | | Ministère de l'Agriculture/Ministère de l'Action Sociale et de la famille |
| Sensibiliser les structures responsables de la planification locale du développement et de la coordination locale des investissements en milieu rural à la réduction de l'insécurité alimentaire des populations vulnérables | | | | SE/CNSA |
| Soutenir la mise en œuvre du plan d'action céréales | | | | SE/CNSA |
| Activer l'élaboration et favoriser la mise en œuvre des plan d'action niébé et plan d'action fruits et légumes | | | | SE/CNSA |

(Suite)

| Mesures ou plan d'actions retenues | Période d'exécution | | | Responsabilités/Partenariat |
|---|---------------------|---------|-------|---|
| | 1-2ans | 2-3 ans | >3ans | |
| Accélérer l'élaboration d'un programme de développement des pistes rurales | | | | Ministère des Transports et du Tourisme/Ministère de l'Agriculture |
| Favoriser la mise en œuvre de l'ensemble des plans d'actions et programmes sectoriels mentionnés dans la stratégie opérationnelle | | | | Tous les ministères concernés par ces plans |
| Etudier le redimensionnement du Stock National de sécurité Alimentaire (SNS) | | | | SE/CNSA |
| Etudier la situation nutritionnelle de référence du Burkina Faso | | | | SE/CNSA |
| Poursuivre l'élaboration des plans régionaux de développement | | | | Ministère de l'Agriculture |
| Étendre la maîtrise de l'eau par des aménagements à faible coût | | | | Ministère de l'Environnement et de l'Eau/Ministère de l'Agriculture |
| Etudier les mesures les plus appropriées pour permettre aux femmes d'accéder à la terre et aux crédits octroyés par les systèmes financiers décentralisés | | | | Ministère de la promotion de la Femme |
| Procéder à la relecture du PNOCSUR | | | | Ministère de l'Action Sociale et de la Famille/Ministère de l'Agriculture |

ANNEXE 1

CADRE LOGIQUE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE SECURITE ALIMENTAIRE

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources de données |
|--|-----------|--|--|
| Objectif global : Réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010. | | Taux de malnutrition | Rapports de Enquêtes INSD Ministère de l'Agriculture |
| Objectif spécifique 1. Renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles | | Efficacité de l'aide et des secours d'urgence. | SAP CONASUR Enquêtes pour l'aide sociale Rapport du |

| | | | |
|--|---|---|--|
| Résultat 1.1. <i>La prévention des crises alimentaires est assurée</i> | 1.1.1. Mettre en place un système d'information de l'insécurité alimentaire conjoncturelle dans le cadre global du dispositif d'information pour la sécurité alimentaire. | Maîtrise et fiabilité de l'information collectée par le SAP (nbre de personnes, catégorie, besoins, localisation, délai d'intervention) Le SAP est fonctionnel | rappports ou du SAP Rapport du |
| Résultat 1.2. <i>La gestion des crises alimentaires est maîtrisée</i> | 1.2.1. Renforcer la concertation entre Etat/Bailleurs pour faire face aux situations de crise alimentaires; 1.2.2. Disposer d'un Stock National de Sécurité physique et financier adéquat et supportable par le budget de l'Etat ; 1.2.3. Mettre en place des mécanismes décentralisés adaptés à une insécurité alimentaire de faible intensité | Respect des délais et des recommandations du SAP L'aide d'urgence répond aux besoins des groupes identifiés Respect de la charte de l'aide alimentaire Les mécanismes et les critères d'intervention du PNOCSUR sont respectés Le SNS est redimensionné et son coût est maîtrisé par l'Etat | Rapports du Rapports se structures de et de gestion alimentaires |

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources de |
|--|---|--|--|
| Objectif spécifique 2. Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée. | | Evolution de la valeur des productions alimentaires (taux de croissance annuel de ... %) | IAP SSA/DEP-M |
| Résultat 2.1. <i>Les ressources naturelles sont préservées et gérées rationnellement</i> | 2.1.1. <i>Améliorer la fertilité des sols (DRS/CES) ;</i> 2.2.2. <i>Améliorer la gestion des ressources naturelles (eau, pâturages, forêts).</i> | Taux de restauration des sols dégradés La maintenance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) est assurée | Rapport du gestion du P |
| Résultat 2.2. <i>La production alimentaire s'est accrue durablement de 5 à 10% à l'horizon retenu par le PSO</i> | 2.2.1. Favoriser l'extension de la petite irrigation et des aménagements à faible coût ; 2.2.2. Faciliter l'accès aux facteurs de production (intrants, équipement) ; 2.2.3. Favoriser l'accès au crédit 2.2.4. Développer et diffuser des technologies appropriées de production (recherche, paquet technologique 2.2.5. Développer les filières porteuses en tenant compte des spécificités régionales. | Croissance soutenue de la production alimentaire (5 à 10% à l'horizon 2010) Taux d'adoption des thèmes de la vulgarisation Croissance des superficies irriguées et aménagées (bas-fonds) Taux d'accès au crédit à la production | Rapports de permanentes Rapports de alimentaires Rapport de la vulgarisation de l'élevage Rapports du gestion du P |

OBJECTIF SPECIFIQUE 2. (suite)

| | | | |
|---|---------------------------------------|--|----------------------------------|
| Résultat 2.3. <i>Les capacités des organisations professionnelles</i> | 2.3.1. Appuyer la structuration et la | Nombre d'OP viables (gestion financière, | Rapport du com gestion PA/AOP |
|---|---------------------------------------|--|----------------------------------|

| | | | |
|---|--|---|--|
| <i>sont améliorées.</i> | professionnalisation des organisations professionnelles ; 2.3.2. Responsabiliser les organisations professionnelles dans le pilotage et la mise en œuvre de la stratégie de sécurité alimentaire au niveau central et décentralisé. | administrative et technique) | Enquêtes ponctuelles |
| <i>Résultat.2.4. La qualité des produits alimentaires est améliorée</i> | 2.4.1. Mettre en place un laboratoire national de contrôle de la qualité ; 2.4.2. Former les producteurs à l'amélioration de la qualité des produits et aux normes de commercialisation. 2.4.3. Renforcer la législation en matière de contrôle de la qualité des produits | Taux des productions répondant aux normes élaborées | Rapport de la structure chargée du contrôle qualité des produits |

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources de données |
|--|--|--|---|
| OBJECTIF SPECIFIQUE 3 Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires | | Indice d'instabilité des prix à la consommation (variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010) Nombre de km de pistes et routes praticables par habitant ou par km ² (taux de croissance annuel de ... %) | SIM Céréales SIM Bétail |
| R.3.1. Les produits alimentaires sont disponibles et accessibles sur les marchés toute l'année | 3.1.1. Appuyer les opérateurs privés dans les secteurs de commercialisation, transformation et transport des produits alimentaires à l'accès au crédit ; 3.1.2. Appuyer les OP dans la mise en œuvre des systèmes d'information/centres de service adaptés à leurs besoins ; 3.1.3. Appuyer les organisations de producteurs dans le | degré de satisfaction des opérateurs concernant les informations et services disponibles indice d'instabilité des prix à la consommation et à la production volumes des crédits à la commercialisation octroyés par les SFD et les institutions bancaires degré de concurrence du marché des produits alimentaires évolution de la facture alimentaire | Rapport du suivi des stocks Evolution du marché ; Rapport du tutelle Mini technique |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | stockage (banques de céréales) et la commercialisation des produits vivriers ; 3.1.4. Améliorer l'équipement des marchés à bétail ; 3.1.5. Favoriser les investissements dans les secteurs de l'agriculture et de l'élevage. | | |
|--|--|--|--|

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 (suite)

| OBJECTIF/ RESULTATS | ACTIVITES | INDICATEURS OBJECTIFS VERIFIABLES | SOURCES VERIFICATION |
|--|---|--|---|
| R.3.2. Le désenclavement des zones excédentaires et des zones déficitaires est accrue | Etendre le réseau primaire et secondaire aux 350 chefs-lieux de département. Elaborer et mettre en œuvre un programme de désenclavement des zones de production excédentaire et déficitaire (réseau tertiaire) | Indice de satisfaction des besoins en route et piste | Rapports généraux |
| R.3.3 : <i>La capacité de transformation et de conservation des produits alimentaires s'est accrue notamment en milieu rural</i> | 3.3.1. Développer et diffuser des techniques de transformation des produits alimentaires notamment des produits de cueillette et des produits halieutiques ; 3.3.2. Développer et diffuser des techniques de conservation des produits alimentaires, notamment pour les fruits, les légumes et les produits animaux. | Nombre d'unités de transformation La quantité de produits transformés | Rapports suivi de Rapports ponctuels |
| R 3.4. <i>Les échanges de produits alimentaires avec les pays limitrophes augmentent et les marchés dans l'espace régional sont mieux intégrés</i> | 3.4.1. Promouvoir l'organisation des opérateurs économiques impliqués dans le fonctionnement des marchés transfrontaliers et régionaux ; 3.4.2. Réduire les entraves à la libre circulation des produits alimentaires sur le marché national et régional et mettre en place des procédures de recours pour les opérateurs victimes de pratiques illicites (Observatoire régional des Pratiques anormales au franchissement des frontières) ; 3.4.3. Favoriser la diffusion de l'information relative aux marchés régionaux à pour les opérateurs économiques et leur en faciliter l'utilisation à des fins commerciales ; 3.4.4. Définir, adopter et faire respecter des normes et des labels afin d'améliorer la qualité des produits agricoles sahéliens et les échanges ; 3.4.5. Favoriser la réalisation d'infrastructures régionales de transport. | Suivi des importations et exportations des produits alimentaires | Rapports tutelle Rapports sous-régionaux |

| | | | |
|---|--|-----------------------------------|--|
| <i>R..3.5. Les filières des produits agro-alimentaires sont préparées à affronter la compétition internationale</i> | 3.5.1. Renforcer la concertation entre les opérateurs économiques et l'Etat pour préparer et défendre la position du Burkina Faso en matière de négociations régionales et internationales sur les politiques agricoles et commerciales (accord agricole à l'OMC, accord UE/ACP, TEC,...). | Nombre de réunion de concertation | Rapport tutelle Rapport conce |
|---|--|-----------------------------------|--|

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | |
|---|---|---|---|
| OBJECTIF SPECIFIQUE 4 : Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro-climatique à se procurer des produits alimentaires | | Pénétration des SFD (taux de croissance annuel de ...%) et utilisation des crédits Instabilité des prix à la production (la variabilité intra annuelle des prix des céréales est inférieure à 5 % en 2010 et la variabilité intra annuelle des prix du bétail est inférieure à ... % en 2010) Evolution de la valeur ajoutée des productions alimentaires (taux de croissance annuel de ... %) Incidence de la pauvreté (réduction d'un tiers en 2015) Evolution des revenus des exploitants agricoles et des éleveurs (taux de croissance de 3 % par an) | SIM bétail SIM céréales SSA/DEP-M SIM Enquêtes ponctuelles INSD INSD SIM |
| <i>R.4.1. Les activités génératrices de revenus sont amplifiées et diversifiées</i> | 4.1.1. Développer et diversifier les activités génératrices de revenus; 4.1. 2. Promouvoir des activités HIMO; 4.1.3. Favoriser l'accès des systèmes financiers décentralisés aux populations rurales, particulièrement au profit des femmes. | Le niveau des productions du secteur primaire (niébé, fruits, légumes, tubercules, viande, lait, gomme arabique, ...) | Rapports de ministères d technique Rapports de de gestion d par filière |

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources de vérifi |
|--|-----------|--|--|
| OBJECTIF SPECIFIQUE 5 Réduire la malnutrition des populations, particulièrement des groupes vulnérables | | La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010. La mortalité | Enquête démographique CNN, Ministère de la Sa DEP/Santé INSD |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | | infantile est réduite à 70%0 en 2004. | |
| Résultat. 5.1. <i>La qualité de l'alimentation est améliorée :</i> | 5.1.1 Encourager la consommation des aliments locaux riches en vitamine A et en fer 5.1.2 Renforcer la législation et son application en matière de qualité et innocuité des denrées et de protection des consommateurs | La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010 La prévalence de la carence en vitamine A est réduite de 34 à 17% en 2010 La prévalence de la carence en fer est réduite de 63 à 42%, chez les femmes en âge de procréer en 2010. Des normes de qualité sont élaborées et appliquées. | Enquêtes démographiques (EDS) ; Rapports du SE/CNSA ; Enquêtes INSD. |
| Résultat 5.2. <i>L'accès aux soins de santé maternelle et infantile est assuré :</i> | 5.2.1 Ramener progressivement le rayon d'accès aux centres de santé et de promotion sociale à 5 km 5.2.2 Assurer la disponibilité des médicaments essentiels génériques sur l'ensemble du territoire 5.2.3 Renforcer les programmes de vaccination | Le taux de couverture vaccinale est de X % (éclaté en 4 seuils) en 2003. Le taux de rupture des MEG est <10% en 2003. | Enquêtes INSD ; Rapports du ministère de la santé |
| OBJECTIF SPECIFIQUE 5 (suite) | | | |
| Résultat 5.3. <i>L'accès à l'eau potable est assuré</i> | 5.3.1 Renforcer la couverture en eau potable notamment en milieu rural 5.3.2 Impliquer les bénéficiaires dans le processus | Le taux de panne est réduit à 5% en 2010. 1000 forages sont réalisés par an. | Rapports de chargé de |

| | | | |
|---|--|--|--------------------------|
| | d'implantation et d'entretien des infrastructures hydrauliques | | |
| Résultat .5.4. <i>Le niveau d'éducation nutritionnelle des mères augmente</i> | 5.4.1 Développer des programmes d'alphabétisation fonctionnelle au profit des mères, notamment en milieu rural 5.4.2 Développer les programmes d'éducation nutritionnelle | Le taux d'alphabétisation est de 31,11% en 2002. Le taux d'alphabétisation des femmes Le taux d'éducation nutritionnelle | Rapports I Rapports S |

| Objectif/Résultats | Activités | Indicateurs objectivement vérifiables | Sources |
|--|---|---|--|
| OBJECTIF SPECIFIQUE 6 Accroître l'impact des politiques sectorielles contribuant à la réduction de l'insécurité alimentaire | | Les structures de concertation sont fonctionnelles Les mécanismes de suivi-évaluation sont fonctionnels | SE/CNS Rapports concertation provinciale Rapports d'inform |
| R.6.1. <i>La concertation des acteurs et la coordination des interventions sont assurées au niveau national et décentralisé</i> | 6.1.1 Mettre en place un dispositif de pilotage, de mise en oeuvre et de suivi/évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire; 6.1.2 Assurer l'implication des structures locales de développement mises en place dans le cadre de la politique de décentralisation dans la gestion et la coordination de la sécurité alimentaire. | Nombre de réunions de concertation, au niveau central et décentralisé | Les rapp SE/CNS Evaluatio Loi des f audits du pilotage. |
| R.6.2. <i>Un système d'information de la stratégie de sécurité alimentaire est opérationnel au niveau national et décentralisé</i> | 6.2.1. Mettre en place une centrale d'information pour analyser la sécurité alimentaire dans le cadre global du dispositif de la stratégie de sécurité alimentaire ; 6.2.2 Renforcer et pérenniser les dispositifs de collecte d'information pour la sécurité alimentaire. | Taux de satisfaction des partenaires et des utilisateurs Le plan d'action sur les systèmes d'information est élaboré | Rapports CNSA; Rapports |
| R.6.3. <i>Les flux d'information sur la sécurité alimentaire augmentent avec les dispositifs homologues des pays limitrophes et avec les institutions régionales</i> | 6.3.1. Favoriser la diffusion des données et des analyses des systèmes d'information impliqués dans le suivi de la situation alimentaire, agricole, pastorale, sanitaire,... ; 6.3.2. Renforcer l'utilisation des | | Rapports Organisa régionale |

| | | | |
|--|--|--|--|
| | produits et analyses diffusés par les institutions régionales. | | |
|--|--|--|--|

ANNEXE 2

TABLEAU DES CARACTERISTIQUES ET DES MESURES DES IOV LIEES AUX OBJECTIFS SOECIFIQUES

O.S.1 : renforcer la prévention et la gestion des crises alimentaires conjoncturelles

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure |
|---|---|---|
| Efficacité de l'aide et des secours d'urgence | SAP CONASUR Enquête ponctuelle Aide sociale SAP | Temps de réaction (temps arrivée – temps prévu par SAP) Adéquation (quantités acquises/besoins) Mesures qualitatives (qualité, utilisation et temps de réaction) Ecart entre diagnostic ex ante (prévisions) et diagnostic ex post |

O.S.2 : Augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure |
|---|------------------------|---|
| Evolution de la valeur des productions alimentaires | IAP DSA DEP/MRA | Valeur par produit alimentaire ou secteur agricole, élevage et eaux/forêt (pêche et cueillette) |

O.S.3 : Améliorer la capacité du marché à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure | Couverture |
|--|--------------------------------------|--|---|
| Indice d'instabilité des prix | SIM céréales SIM bétail SIMP ? | Coefficient de variation intra annuelle (pondéré par les stocks commerçants pour les céréales) | National Zone excédentaire Zone déficitaire Marchés de consommation centres urbains |
| Indice de satisfaction des besoins en route et piste | Direction Générale des Routes | Nombre de km de pistes et routes praticables par habitant ou par km ² | National Régional |

O.S.4 : Accroître la capacité économique des populations pauvres de la zone la plus à risque agro climatique à se procurer des produits alimentaires

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure | Couverture |
|-------------------------------------|------------------------|---|---|
| Incidence de la pauvreté | INSD | Part de la population en-dessous du seuil de pauvreté | National Provincial Catégories sociales |

| | | | |
|--|---|---|---|
| | | | professionn |
| Instabilité des prix à la production | SIM bétail SIM céréales | variabilité intra annuelle des prix des céréales et des prix du bétail | National Régional |
| Evolution des revenus | INSD SIM bétail SIM céréales | Dépenses des ménages Répartition des revenus Evolution des termes de l'échange bétail/céréales | National, pr Catégories s professionn Régional |
| Evolution de la valeur ajoutée des productions alimentaires | DSA SIM céréales SIM bétail Enquêtes ponctuelles | Valeur des productions alimentaires et coût en consommations intermédiaires | Régional provincial |
| Pénétration des SFD et utilisation des crédits | Cellule PARMEC/Trésor BCEAO | Taux de pénétration Répartition par activité et par bénéficiaire (activité socioprofessionnelle) | Local Provincial |

O.S.5 : Réduire la malnutrition des populations, notamment des groupes vulnérables

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure |
|--|---|---------------------|
| La prévalence du retard de croissance est réduit de 46 à 23% chez les enfants de moins de 5 ans en 2010. | Enquête démographique et de santé CNN, ministère de la santé | |
| La mortalité infantile est réduite à 70‰ en 2004 | Enquête démographique et de santé DEP/santé INSD | Mortalité infantile |

O.S.6 : Mettre en place un système de coordination et de suivi-évaluation de la stratégie nationale de sécurité alimentaire

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure |
|---|--|--|
| Les structures de concertation sont fonctionnelles | SE/CNSA Cadre de concertation technique provincial (comité provincial de sécurité alimentaire) | les politiques sectorielles et les plans d'action contribuent à la réduction de l'insécurité alim |
| Les mécanismes de suivi-évaluation sont fonctionnels | Centrale d'information | les données sont collectées et analysées périodiquement |

Objectif global

| Indicateur objectivement vérifiable | Source de vérification | Mesure |
|--|-------------------------------|--|
| La malnutrition est réduite de 50% en 2015 | INSD Ministère de la santé | Retard de croissance Apport calorique Consommation de protéines animales |

ANNEXES 3

Lexique pour la mesure de certains IOV des résultats

OS 2, résultat 2.1 :

Taux de restauration des sols dégradés :

Il existe à priori un observatoire des sols qui dispose des données, et notamment du nombre d'ha jugés dégradés et rendus à nouveau propres à la production (dixit Albert).

La maintenance des superficies irriguées et aménagées (bas-fond) est assurée :

Les performances des périmètres irrigués sont mesurables par des critères techniques, évolution des rendements agricoles obtenus, du rapport entre les surfaces emblavées et les surfaces aménagées, de la qualité des sols et du drainage... Parallèlement, éventuellement dans le cadre du

PA de la filière riz, des audits organisationnels et financiers des organisations gestionnaires des aménagement pourraient être menés.

OS2, résultat 2.2 :

(Taux d'adoption des thèmes de la vulgarisation :)

Il conviendrait ici de se caler sur les objectifs techniques que se sont fixés (ou se fixeront) les PA et programmes prioritaires, en terme de niveaux d'utilisation d'intrants, de semences améliorées, de mécanisation. La mesure consisterait à comparer les pratiques paysanne avec les recommandations de la recherche.

OS2, résultat 2.4 :

Le taux des productions répondant aux normes élaborées :

Le contrôle des normes sur les marchés pourrait être effectué par les associations de consommateurs ou le laboratoire public.

OS3, résultat 3.1 :

Degré de concurrence du marché des produits alimentaires :

Enquêtes ponctuelles qualitative post campagne déficitaire pour juger de la concentration des volumes commercialisés au niveau de certains opérateurs.

ANNEXE 4

CARTES ILLUSTRATIVES DE QUELQUES INDICATEURS LIES A LA SECURITE ALIMENTAIRE

=====

Carte n°1 : zonage agro-climatique du Burkina Faso (MARA, 1997)

ANNEXE 5
TENDANCES DES IOV DE LA STRATEGIE